



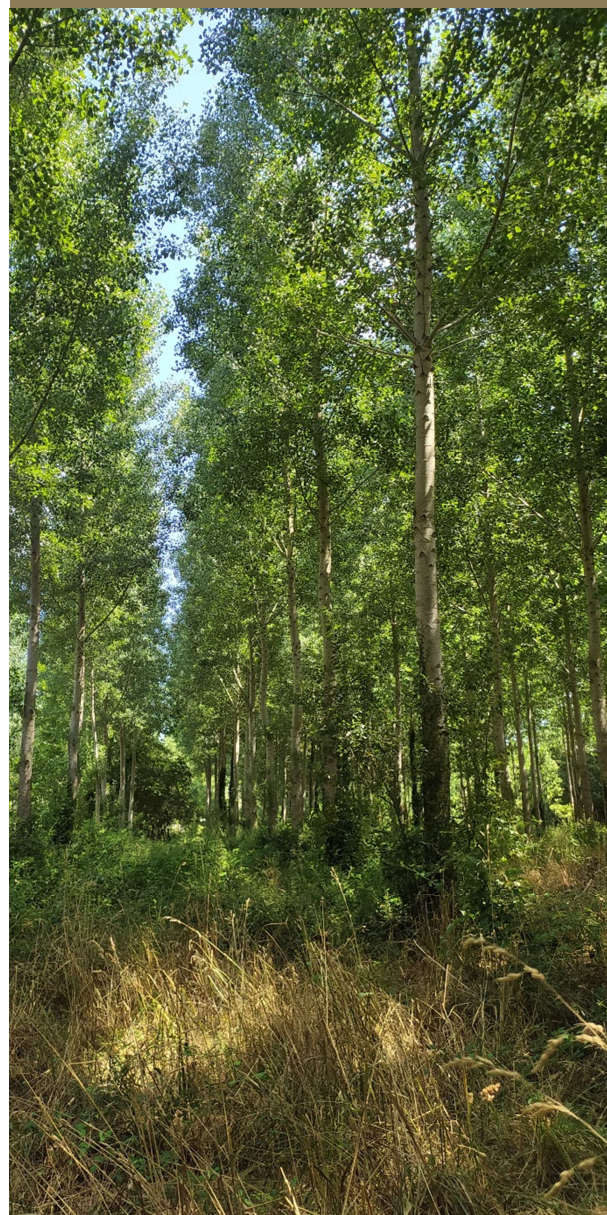
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PLAN DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE SAUBION (40230)



Décembre 2025



SEIGNANX ET ADOUR



Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

• Présentation de l'étude

En 2025, le CPIE Seignanx et Adour (CPIE SA) a été missionné par la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud (MACS) pour effectuer un diagnostic écologique préalable à la mise en place d'un plan de gestion. L'étude concerne une zone humide sur la commune de Saubion (40230). Ce rapport fait la synthèse des données socio-économiques et environnementales déjà existantes, mais aussi de celles récoltées lors de cette année d'inventaire. Par la suite, les enjeux et objectifs à long termes seront dégagés afin de proposer des préconisations de gestions via de fiches actions.

• Etude réalisée pour :

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud



• Etude suivie par :

Claire SENDEL, Chargée de mission biodiversité & GEMAPI
Sébastien REMY-FERNANDES, Chef de service environnement

• Etude réalisée par :

CPIE Seignanx & Adour
2028, route d'Arremont
40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX
05.59.56.16.20
etudes@cpie-seignanx.com



SEIGNANX ET ADOUR

• Experts mobilisés :

Laurine BOUFFANDEAU

• Auteur :

Laurine BOUFFANDEAU

• Crédits photos :

CPIE Seignanx & Adour

• Référence du rapport conseillée :

CPIE Seignanx et Adour, 2025. Diagnostic écologique et plan de gestion de la zone humide de Saubion (40230). Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Seignanx et Adour. 49 pages.

Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

SOMMAIRE

1. CADRE DE L'ETUDE	3
1.1. CONTEXTE	3
1.2. PERIMETRE D'ETUDE	3
1.3. FONCIER	4
1.4. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	4
1.5. STATUTS DE PROTECTION	5
1.6. DONNEES NATURALISTES EXISTANTES	5
1.7. METHODES D'INVENTAIRES	7
1.8. BIOEVALUATION & NOTION D'ESPECES PATRIMONIALES	8
2. RESULTATS DE L'INVENTAIRE FAUNE, FLORE ET HABITATS.....	9
2.1. LES HABITATS	9
2.2. FLORE.....	17
2.3. L'AVIFAUNE	18
2.4. LES INSECTES	21
2.5. HERPETOFAUNE	24
2.6. LES MAMMIFERES	24
2.7. FAUNE EEE.....	25
2.8. AUTRES ESPECES.....	26
3. BILAN DES ENJEUX ECOLOGIQUES REACTUALISES	27
4. PLAN DE GESTION.....	29
3.1. OBJECTIFS A LONG TERME.....	29
3.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS	29
3.3. ACTIONS	30
5. BUDGET ET CALENDRIER PREVISIONNEL	32
4.1. CALENDRIER.....	32
4.2. BUDGET	33
BIBLIOGRAPHIE	34
WEBOGRAPHIE.....	34
ANNEXE	36

Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Ruisseau.....	10
Figure 2 : Ruisseau 2.....	10
Figure 3 : Herbier de Jussie à grandes fleurs	10
Figure 4 : Prairies pâturées	11
Figure 5 : Prairies de fauche	11
Figure 6 : mégaphorbiaie.....	11
Figure 7 : Roselière	11
Figure 8 : Haie	12
Figure 9 : Haie 2.....	12
Figure 10 : Chêne pédonculé	13
Figure 11 : Bosquet d'Aulne g.....	13
Figure 12 : Aulnaie frênaie.....	13
Figure 13 : Peupleraie x mégaphorbiaie.....	13
Figure 14 : Peupleraie x Prairie	14
Figure 15 : Peupleraie x prairie 2.....	14
Figure 16 : Chenaie	15
Figure 17 : sentier.....	15
Figure 18 : chemin équestre.....	15
Figure 19 : pompage.....	15
Figure 20 : Thelypteris palustris	17
Figure 21 : Quercus suber	17
Figure 22 : Datura stramonium.....	18
Figure 23 : Bambou sp	18
Figure 24 : Prunus laurocerasus.....	18
Figure 25 : Martin pêcheur	19
Figure 26 : Cisticole des joncs	20
Figure 27 : Serin cini	20
Figure 28 : Petit Sylvain	21
Figure 29 : Point de Hongrie.....	21
Figure 30 : Caloptéryx hémorroïdal	23
Figure 31 : Gomphe semblable	23
Figure 32 : Cordulie à taches jaunes.....	23
Figure 33 : Grenouille verte	24
Figure 34 : Lézard des murailles	24
Figure 35 : Empreinte de Blaireau.....	25
Figure 36 : Ragondin.....	25
Figure 37 : Dolomède sp.....	26
Figure 38 : Organisation schématique des catégories de menace (d'après le Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales (2012) : Méthodologie de l'UICN et démarche d'élaboration)	41

Tableau 1: Données faune.....	6
Tableau 2 : Habitats naturels	9
Tableau 3 : Ensemble des espèces de lépidoptères	21
Tableau 4 : Ensemble des espèces d'odonates	22
Tableau 5 : Ensemble des espèces d'amphibiens et reptiles.....	24
Tableau 6 : Ensemble des espèces de mammifères	24
Tableau 7 : Ensemble des EEE faune.....	25
Tableau 8 : Ensemble des autres espèces observées.....	26
Carte 1: périmètre du site	3
Carte 2 : Foncier du site	4
Carte 3 : Usages du site	5

1. Cadre de l'étude

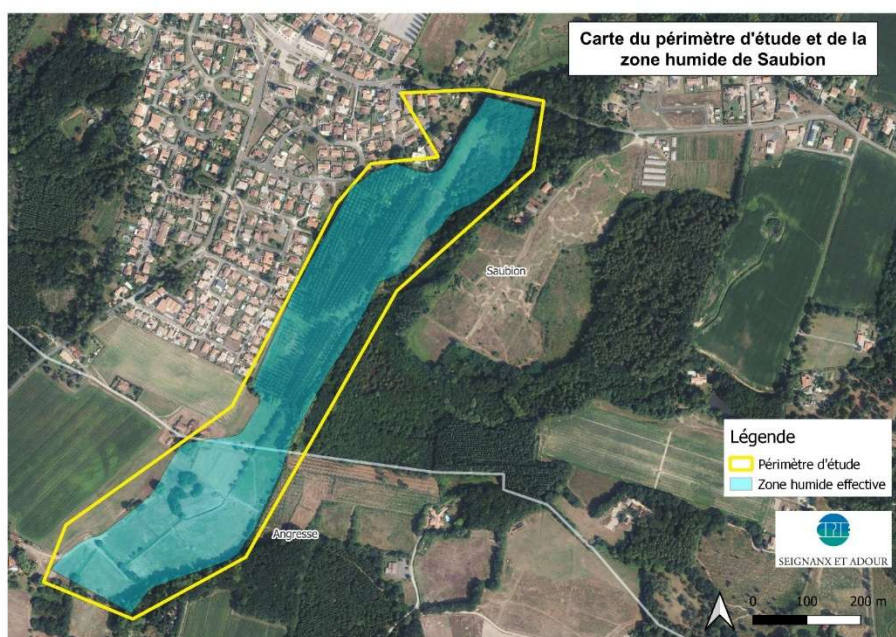
1.1. Contexte

Dans le cadre du projet de la stratégie Territoires Engagés pour la Nature (TEN), la Communauté de communes Maremme Adour Côte Sud (MACS) souhaite mettre en place des actions de préservation et valorisation des zones humides de son territoire. En 2024, le CPIE Seignanx Adour a été missionné pour la mise en place d'une étude sur les zones humides en zones AU (à urbaniser) et N (naturelles). L'étude a abouti à l'identification et la hiérarchisation de ces milieux humides en prenant compte des enjeux écologiques, du foncier et des projets d'urbanismes. 16 zones humides ont été retenues et deux font l'objet en 2025 d'une étude de terrain approfondie sur les communes de Vieux-Boucau-les-Bains (40480) et Saubion (40230). En effet, la communauté de communes de la MACS souhaite poursuivre ce travail via la réalisation de deux diagnostics écologiques et plan de gestion.

L'objet de la présente étude est de fournir les résultats des suivis écologiques réalisés sur la zone humide de Saubion et proposer des actions de gestion sur le moyen terme en lien avec les enjeux écologiques identifiés.

1.2. Périmètre d'étude

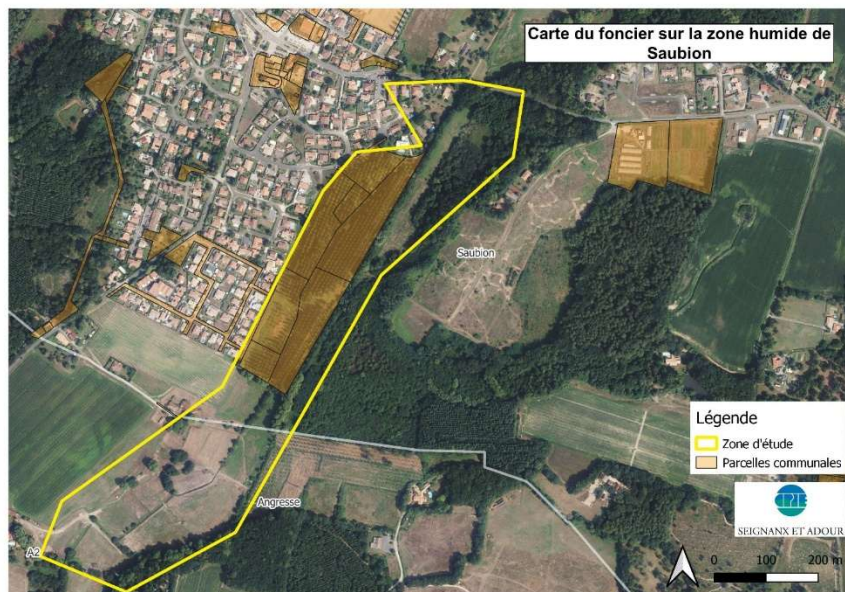
Le site d'étude se trouve sur les communes de Saubion et Angresse dans les Landes et recouvre une superficie de 20.6ha. La zone humide effective ici en bleue recouvre 16.9ha soit presque la totalité de la zone d'étude. Cette dernière se situe entre une zone urbaine à l'Ouest et des zones naturelles à l'Est et au Sud (prairies, boisements, cultures et populiculture). La départementale 337 passe au Nord du site.



Carte 1: périmètre du site

1.3. Foncier

D'après la carte ci-après, la zone d'étude est partagée entre propriétés privées et publiques. Sur les 20.6ha de la zone d'étude, 6.07ha sont publiques il s'agit de parcelles aujourd'hui en populiculture intensive. Le reste du site semble appartenir à des propriétaires privés.



Carte 2 : Foncier du site

1.4. Contexte socio-économique

➤ La populiculture

La populiculture est omniprésente dans le secteur de Saubion-Angresse notamment dans ou à proximité des zones humides. Sur le site c'est l'ensemble des parcelles publiques qui sont concernées ainsi que des privés plus au Nord. Au total cet habitat représente 6.65ha. Un entretien du sous-bois a été effectué sur une large partie de la peupleraie entre août et septembre 2025 (fauche).

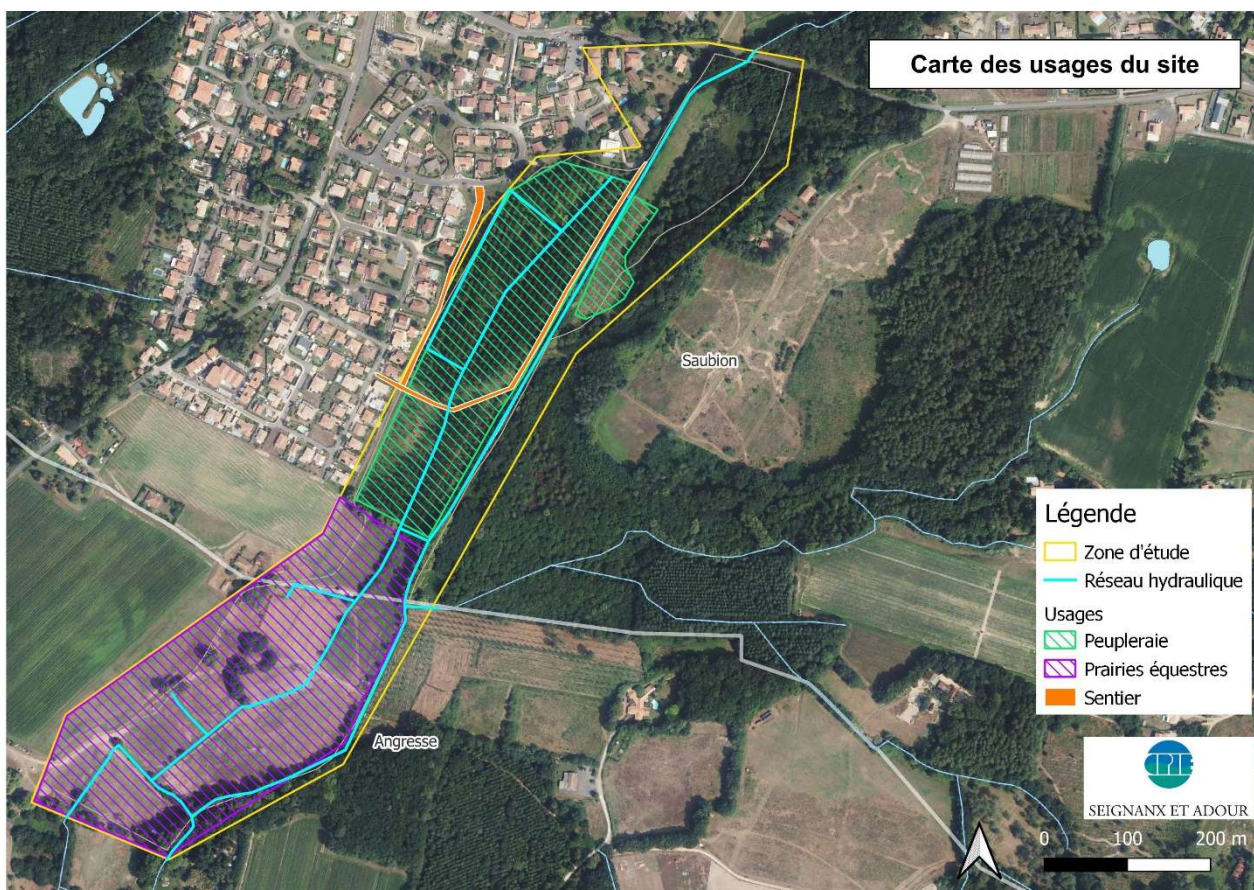
➤ Le centre équestre

Un centre équestre est installé au Sud de la zone d'étude (hors périmètre). Dans le site, de nombreuses prairies humides sont pâturées par les équidés et concerne une surface de 9.07ha. Lors des prospections certaines prairies étaient pâturées là où d'autres ne l'étaient pas du tout (usage pour la fauche et nourrir les chevaux ?).

➤ Les usages du site

Le site est utilisé par les locaux qui se promènent à pied ou à vélo via un chemin entretenu régulièrement par les agents de la commune (cf carte ci-dessous). Le chemin passe sur une digue puis traverse et serpente dans la peupleraie avant de remonter le long du ruisseau du Cousturé. Cela permet de faire une boucle pédestre entre milieux naturels et centre-ville. Une partie de la digue est entretenue régulièrement pour le cheminement et une autre partie n'est fauchée qu'au printemps et à l'automne.

La carte ci-dessous indique les différents usages sur le site :



Carte 3 : Usages du site

1.5. Statuts de protection

D'après les données disponibles le site et ses alentours ne s'inscrivent dans aucun périmètre de protection particulier type zones naturelles (RNR, RNN, PNR, PN), site inscrit, site classé, zone Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spécifique), Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II, zone dite « Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux » et site RAMSAR.

1.6. Données naturalistes existantes

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des données naturalistes déjà existantes sur et autour du site dans un rayon de 150m. Ces données proviennent de l'Observatoire FAUNA pour la faune et de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) pour la flore.

- Faune : 65 données ont été recueillies avec une diversité de 24 espèces réparties en 4 groupes taxonomiques : Arachnides, oiseaux, insectes et mammifères. Certaines espèces ont des statuts de protection particuliers :

- 11 espèces protégées au niveau national telle que : le Rougegorge familier, la Mésange charbonnière, la Huppe fasciée, le Hérisson d'Europe ou encore le Pinson des arbres.
- 1 espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux Natura 2000 : la Grue cendrée.
- 5 espèces inscrites à l'annexe II de la directive oiseaux Natura 2000 : Merle noir, Pie bavarde, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet, Pigeon biset.
- 6 espèces règlementées pour la chasse telle que le Chevreuil européen, le Renard roux, Pigeon biset, Tourterelle turque.
- 2 espèces classées en danger critique et vulnérable selon la liste rouge nationale : la Grue cendrée et le Chardonneret élégant.
- 1 espèce menacée d'après la liste rouge de Nouvelle Aquitaine : le Criquet des roseaux.
- 1 espèce classée ZNIEFF (sous condition) : la Grue cendrée.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des données recueillies et leurs statuts.

Classification taxonomique			Règlementation				Listes rouges			Statut de conservation		
Classe	Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	LR Aq Sardet & Defaut	Rareté NA	Enjeu NA	ZNIEFF
Arachnide	Misumena vatia (Clerck, 1758)	Misumène variable					LC			NE	NE	
Oiseaux	Streptopelia decaocto (F, 1838)	Tourterelle turque		BERN Ann3	DO Ann2	Gibier Art. 1	LC			TC	M	
Oiseaux	Sturnus vulgaris (L,1758)	Étourneau sansonnet			DO Ann2	Gibier Art. 1	LC			TC	M	
Oiseaux	Passer domesticus (L,1758)	Moineau domestique	Art. 3				LC			TC	N	
Oiseaux	Eriothacus rubecula (L,1758)	Rougegorge familier	Art. 3	BERN Ann2, BONN Ann2			LC			TC	M	
Oiseaux	Parus major (L,1758)	Mésange charbonnière	Art. 3	BERN Ann2			LC			TC	M	
Oiseaux	Grus grus (L,1758)	Grue cendrée	Art. 3	BERN Ann2, BONN Ann2	DO Ann1	CNPN Ann. 1	CR			NE	NE	Sous conditions
Oiseaux	Carduelis carduelis (L,1758)	Chardonneret élégant	Art. 3	BERN Ann2			VU			TC	F	
Oiseaux	Upupa epops (L,1758)	Huppe fasciée	Art. 3	BERN Ann3			LC			TC	M	
Oiseaux	Turdus merula (L,1758)	Merle noir		BERN Ann3	DO Ann2	Gibier Art. 1	LC			TC	M	
Oiseaux	Motacilla alba (L,1758)	Bergeronnette grise	Art. 3	BERN Ann2			LC			TC	M	
Oiseaux	Phoenicurus ochruros (S. G. G, 1774)	Rougequeue noir	Art. 3	BERN Ann2, BONN Ann2			LC			TC	M	
Oiseaux	Pica pica (L,1758)	Pie bavarde			DO Ann2		LC			TC	M	
Oiseaux	Troglodytes troglodytes (L,1758)	Troglodyte mignon	Art. 3	BERN Ann2		CNPN Ann. 1	LC			TC	M	
Oiseaux	Fringilla coelebs (L,1758)	Pinson des arbres	Art. 3	BERN Ann3			LC			TC	M	
Oiseaux	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset		BERN Ann3	DO Ann2	CNPN Ann. 1, Gibier Ann1	DD			NE	NA	
Insecte	Tettigonia viridissima (L,1758)	Grande Sauterelle verte								TC	NE	
Insecte	Mecostethus parapleurus (H, 1822)	Criquet des Roseaux							Menacée	AC	NE	
Insecte	Coreus marginatus (L,1758)	Corée marginée								NE	NE	
Insecte	Malachius bipustulatus (L,1758)	Malachie à deux points								NE	NE	
Insecte	Rhaphigaster nebulosa (Poda, 1761)	Punaise nébuleuse								NE	NE	
Mammifère	Vulpes vulpes (L,1758)	Renard roux				REGL Gibier (Art. 1)	LC	LC		TC	M	
Mammifère	Erinaceus europaeus (L,1758)	Hérisson d'Europe	Art. 2	BERN (Ann. III)			LC	LC		TC	M	
Mammifère	Capreolus capreolus (L,1758)	Chevreuil européen		BERN (Ann. III)		REGL Gibier (Art. 1)	LC	LC		TC	M	

Tableau 1: Données faune

- Flore : Une demande d'extraction a été faite mais aucun retour n'est parvenu.

1.7. Méthodes d'inventaires

➤ Habitats naturels

Les habitats naturels ont été identifiés grâce à plusieurs prospections sur le terrain entre avril et septembre 2025 ainsi que l'utilisation des images satellites actuelles et anciennes (jusqu'à 1950). Leurs dénominations ont été précisés au niveau EUNIS le plus précis et une carte permet visualiser la répartition de ces habitats au sein de la zone d'étude.

➤ Flore

L'ensemble du site a été parcouru à pied lors de plusieurs journées de prospections (25 avril, 12 juin et 17 septembre). L'objectif est de relever le maximum d'espèces afin de les associer à des habitats naturels, mais aussi prendre en compte les espèces à enjeux et celles qui sont exotiques envahissantes. Sur place, des guides d'identification de la flore ont été utilisés (Flora gallica et la Claves ilustradas de la flora del pais vasco y territorios limitrofes) cependant, quelques espèces ont été prélevées afin d'être identifiées en laboratoire.

➤ Avifaune

Le site a été parcouru à pied dans son ensemble en suivant un cheminement ponctué de plusieurs points d'écoute de 10mn chacun. L'objectif est de recenser le maximum d'espèces lors des prospections du 11 avril, 23 mai et 17 septembre et évaluer aussi leur statut de reproduction sur le site. Ces dernières ont été identifiées à vue, à l'ouïe et via des photos. Quelques autres données opportunistes ont été recueillies lors des autres jours de prospections.

➤ Insectes

Cet inventaire prend en compte uniquement les odonates et les lépidoptères, il n'est donc pas exhaustif puisque de nombreux autres taxons existent tels que les orthoptères, les coléoptères, hyménoptères, rhopalocères etc... Pour cet inventaire, le site a été parcouru à pied dans sa totalité avec un filet à papillon et des guides pour l'identification. Trois sessions ont été réalisées : 23 mai, 18 juillet et 17 septembre 2025. Aucun protocole standardisé n'a été mis en place, les espèces ont été identifiées à vue et grâce à des photos.

➤ Herpétofaune (amphibiens & reptiles)

Ce groupe rassemble les données des amphibiens et des reptiles. Aucun protocole standardisé n'a été mis en place, il s'agit d'observations opportunistes diurnes réalisées lors de différentes prospections sur le site entre avril et septembre 2025. Une attention particulière a été donnée sur les zones favorables telles que les ruisseaux, ornières, fossés pour les amphibiens et les lisières, tas de bois, de pierres et autres zones ensoleillées favorables pour la thermorégulation des reptiles.

➤ Mammifères

Aucun protocole standard n'a été mis en place lors de l'inventaire, il s'agit de données opportunistes récoltées lors des prospections entre avril et septembre 2025. Il s'agit d'observations à vue ou grâce à l'identification d'empreintes et d'excréments.

➤ Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Cela regroupe les espèces faunistiques et floristiques, elles sont prises en compte lors des différents inventaires présentés précédemment. Les espèces identifiées seront détaillées plus bas dans ce rapport.

1.8. Bioévaluation & notion d'espèces patrimoniales

Ne sont présentées dans ce rapport que les espèces dites « patrimoniales » au sens de la méthode IQE (Indice de Qualité Ecologique) développée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Delzons et al, 2021), nous considérerons en plus sous cette dénomination les espèces classées en « Quasi-menacée » dans les listes rouges.

Ainsi, une espèce sera dite « patrimoniale » si elle relève d'au moins un des cas suivants :

- Espèces d'intérêt communautaire [annexe 1 Directive Oiseaux (DO); annexes 2 et 4 Directive Habitats Faune-Flore (DHFF)] ;
- Espèces menacées ou quasi-menacées classées sur au moins une liste rouge (européenne, nationale ou régionale) en catégorie : NT (quasi-menacée), VU (vulnérable), EN (en danger) ou CR (en danger critique) et que la reproduction sur le site d'étude soit considérée comme probable ou certaine ;
- Espèces pour lesquelles notre territoire régional ou départemental a une responsabilité forte quant à leur conservation (liste ZNIEFF¹ et Top nature 40).
-

ET que leur statut de reproduction sur le site d'étude soit probable ou certain.

Le critère de protection nationale ou régionale des espèces n'est pas pris en compte directement. En effet, les espèces de certains groupes comme les oiseaux ou les reptiles et amphibiens sont très largement protégées au niveau national par la législation, bien que leur rareté et le degré de menace les concernant soient très variables d'une espèce à l'autre.

Les espèces patrimoniales couvertes par un statut réglementaire de protection en raison des menaces qui pèsent sur elles sont généralement incluses dans d'autres listes (listes rouges, déterminante de ZNIEFF, directives européennes).

¹ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Afin de hiérarchiser les enjeux patrimoniaux nous proposons un mode de calcul additionnant les notes d'enjeux selon les statuts suivants :

Statut	Note
Annexe 1 DO	1
Annexe 2 DHFF	1
Annexe 4 DHFF	0.5
En danger (liste rouge)	3
Vulnérable (liste rouge)	2
Quasi-menacé (liste rouge)	1
ZNIEFF région	3
ZNIEFF dépt.	2
Top Nature 40	1

2. Résultats de l'inventaire faune, flore et habitats

2.1. Les habitats

Sur une surface de 19.11 hectares, nous avons comptabilisé 22 habitats différents.

Type de milieux	Code EUNIS	Libellé	Code N2000	Libellé N2000	Surface en ha	Enjeux
Aquatique	C2.3	Cours d'eau			1,11	Modéré
	C2.3	Cours d'eau x Végétation enracinée à Jussie rampante			0,31	Modéré
Ouverts	E3.41	Herbier de Jussie à Grandes fleurs			0,15	Faible
	E3.41 x E3.44	Prairie pâturée			5,1	Faible
	E5.41	Prairie de grands herbacées			0,66	Modéré
	E3.41	Prairie de fauche			1,38	Modéré
	D5.11	Roselière			0,02	Modéré
Arbustifs	FA.1	Haie de Platanes			0,21	Faible
	FA.1	Haie d'espèces indigènes et non indigènes			1,08	Modéré
	FA.4	Haie d'espèces indigènes			0,32	Modéré
	F9.2	Saulaie			0,55	Modéré
Boisés	G5.1	Alignement d'arbres			0,38	Faible
	G1.2	Bosquet d'Aulnes glutineux			0,21	Modéré
	G1.21	Boisement humide d'Aulnes glutineux	91E0*	Aulnaies-frênaies à Laiches espacée des petits ruisseaux	1,64	Fort
	G1.C11 x E5.41	Peupleraie sur mégaphorbiaie	6430	Mégaphorbiaie riveraines	2,46	Fort
	G1.C1 x E2.21	Peupleraie x Prairie atlantique			1,75	Modéré
	G1.C1 x E3.41	Peupleraie x prairie humide			0,61	Modéré
	G1.8	Chenaie acidiphile			0,38	Modéré
Anthropiques	E2.64	Espace entretenu			0,66	Faible
	J4.2 x G1.8	Zone de stationnement arborée			0,09	Faible
	H5.61	Chemin			0,16	Nul
	-	Zone de pompage			0,03	Nul

Tableau 2 : Habitats naturels

➤ Descriptions des habitats naturels :

- Cours d'eau :

1.11ha enjeux → **Modéré**

Il s'agit du ruisseau du Cousturé qui traverse le site du Nord au Sud sur sa partie Ouest. Les berges sont abruptes et larges de 2 à 3m environ. L'eau est courante, souvent à l'ombre dû à la présence des haies sur une majorité du tronçon. Peu d'herbiers aquatiques ont été observés et lors des fortes pluies le débit doit probablement augmenter assez rapidement.



Figure 1: Ruisseau

- Cours d'eau x Végétation enracinées à Jussie rampante :

0.31ha enjeux → **Modéré**

Il s'agit du ruisseau qui traverse les prairies pâturées, son courant est lent et des herbiers aquatiques de *Ludwigia peploides*, *Callitriche* sp, *Mentha aquatica* et *Ludwigia grandiflora*, sont présents et attirent de nombreux odonates comme les Caloptéryx et les agrions. Les berges sont préservées du pâturage grâce à une zone tampon qui varie de 1 à 2m ce qui permet d'avoir une strate herbacée principalement composée de *Galium aparine* et *palustre*, *joncus*, *Iris pseudacorus*, *Lonicera periclymenum*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos coculis*, *Persicaria hydropiper* et *Scrophularia auriculata*.



Figure 2 : Ruisseau 2

- Herbier de Jussie à grandes fleurs :

0.15ha enjeux → **Faible**

Un herbier de Jussie à grandes fleurs est présent dans l'une des prairies pâturées. La plante s'est développée hors d'eau bien que lors de certains épisodes pluvieux la prairie doit être un peu inondée. Elle colonise aussi petit à petit le ruisseau qui traverse la zone en pâturage. Les chevaux ne semblent pas attirés pour manger les herbiers. C'est une espèce exotique envahissante qui pose de gros problème une fois qu'elle est bien installée car elle colonise rapidement les milieux aquatiques et les berges au détriment des espèces locales. Une simple bouture lui permet de se développer, la gestion de l'espèce est chronophage et parfois couteuse.



Figure 3 : Herbier de Jussie à grandes fleurs

- Prairies pâturées :

5.1ha enjeux → **Faible**

Elles recouvrent une large partie Sud du site, elles sont utilisées pour chevaux du centre équestre. Il semble y avoir des rotations puisque toutes n'étaient pas pâturées en même temps. La strate herbacée reste globalement très rase, peu d'arbres et d'arbustes.



Figure 4 : Prairies pâturées

- Prairies de fauche :

1.38ha enjeux → **Modéré**

Deux prairies semblent être destinées à la fauche, au vu de leur cortège on reste sur des prairies mésohygrophiles avec des associations entre les joncs, le *dactylis glomerata*, *Anthoxantum odoratum*, *Holcus lanatus*, *Achilea millefolium*, *Mentha suaveolens*, *Plantago lanceolata*, *Rumex acetosa*, *Schedonorus arundinaceus*. La question se pose si ces prairies ont été un jour ensemencées. La présence de ces prairies permet d'augmenter la diversité des milieux sur le Sud du site qui se compose principalement de zones pâturées. Cela agit aussi comme zone refuge pour la faune (orthoptères, lépidoptères, odonates principalement). Ces zones ouvertes en bordure de cours d'eau, de haies et de boisements semblent être des zones favorables pour les chiroptères.



Figure 5 : Prairies de fauche

- Prairie de grandes herbacées :

0.66ha enjeux → **Modéré**

C'est une prairie non fauchée au milieu des zones de pâturage. On y retrouve les *Iris pseudacorus*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus effusus*, *Lysimachia vulgaris*, *Oenanthe crocata* principalement. La question s'est posée de le rattacher à un habitat EUNIS E3.41. Ce milieu humide attire de nombreux insectes qui ont été observés sur les fleurs. Il semble que le milieu soit fauché au moins 1 fois l'année si le sol est porteur ce qui permet la diversité des plantes et de garder le milieu ouvert. Dans un autre contexte elle aurait pu être rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire 6430 (Natura 2000).



Figure 6 : mégaphorbiaie

- Roselière :

0.02ha enjeux → **Modéré**

C'est une petite entité présente au Nord entre les habitations et la peupleraie. C'est un milieu très humide où l'eau est parfois affleurante après de fortes



Figure 7 : Roselière

précipitations. On y retrouve la Menthe aquatique, les prêles et le Roseau commun.

- **Haie de Platane :**

0.21ha enjeux → **Faible**

Une haie de Platane est présente au bord du ruisseau du Cousturé, au niveau des zones de prairie. C'est une espèce exotique qui a peu d'intérêt sur le site, mais son insertion dans un maillage plus grand de haies lui donne plus d'intérêt puisqu'elle permet le déplacement des espèces, le maintien des berges et joue le rôle de brise vent lors des tempêtes.

- **Haies d'espèces indigènes et non indigènes :**

1.08ha enjeux → **Modéré**

Elles complètent le maillage avec les haies indigènes ci-dessous. On les retrouve principalement le long du ruisseau du Cousturé et au Sud du site. Elles sont composées de saules, chênes, robinier faux acacia, platanes, châtaignier.



Figure 8 : Haie

- **Haies d'espèces indigènes :**

0.32ha enjeux → **Modéré**

Les haies sont présentes plutôt au Sud du site au niveau des prairies pâturées et de fauche. Il s'agit d'espèces locales et de milieux humides (saules, Aulnes, Bourdaine). Ces haies naturelles sont appréciées des passereaux, des hérons et de quelques libellules qui chassent ou mâturent au soleil. Les haies sont importantes, elles apportent de la diversité dans la mosaïque d'habitats, dynamise le paysage et joue un rôle important dans la lutte contre l'érosion, la protection des cultures, la captation du carbone et zone d'habitat et déplacement des espèces.



Figure 9 : Haie 2

- **Saulaie :**

0.55ha enjeux → **Modéré**

Elle est en limite Ouest du site, de l'autre côté du ruisseau du Cousturé. Le milieu est assez dense, humide et impénétrable. Le boisement semble assez jeune il est donc possible que les saules recolonisent naturellement une zone où il y a eu une coupe forestière. De nombreux passereaux apprécient ces milieux pour y nicher et se protéger des prédateurs. La Fauvette à tête noire et les différentes mésanges y ont beaucoup été entendus.

- **Alignement d'arbres :**

0.38ha enjeux → **Faible**

Des Chênes pédonculés ont été plantés le long de la peupleraie et en bordure du ruisseau. Cela apporte un peu de diversité végétale entre la peupleraie et la saulaie et indique que le sol est un peu plus sec.



Figure 10 : Chêne pédonculé

- **Bosquet d'Aulnes glutineux :**

0.21ha enjeux → **Modéré**

Il s'agit d'une petite entité présente au milieu de la zone de pâturage des chevaux. C'est un bosquet frais presque uniquement composé d'Aulnes glutineux aux abords d'un fossé qui rejoint le ruisseau traversant les prairies. Il a de l'intérêt principalement pour les oiseaux qui s'y cachent et comme apport d'ombre en période estivale.



Figure 11 : Bosquet d'Aulne g.

- **Boisements humides d'Aulnes glutineux :**

1.64ha enjeux → **Fort**

**HIC prioritaire 91E0* Aulnaies-frênaies à Laiches
espacée des petits ruisseaux**

Ce boisement humide est présent au Nord du site, entre les prairies humides et la chênaie. Il est composé d'Aulnes glutineux, de quelques Frênes et Saules en bordure, mais surtout sont sous-bois est très humide voire inondé en cas de fortes précipitations et les espèces végétales retrouvées sont caractéristiques de ces milieux. Un petit fossé est présent et traverse le boisement du Nord au Sud et doit rejoindre le ruisseau du Cousturé au niveau de la jeune peupleraie. C'est un boisement typique des zones humides, présent en faible proportion, il fait souvent l'objet d'enjeux fort à cause des pressions sylvicoles sur ces milieux qui sont parfois transformés en peupleraie. Les aulnaies peuvent agir comme zones tampons et de nombreuses espèces animales les utilisent pour se déplacer, chercher la fraîcheur en Été et s'alimenter.

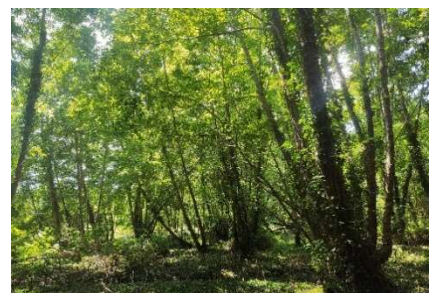


Figure 12 : Aulnaie frênaie

- **Peupleraies sur mégaphorbiaies :**

2.46ha enjeux → **Fort**

HIC 6430 Mégaphorbiaie riveraines

La peupleraie centrale est divisée en deux parties, il s'agit ici de celle entre le fossé drainant et les habitations. Ce peuplement existait déjà au début des années 2000, mais a fait l'objet de plusieurs coupes rases et replantations. Il est parcouru de fossé permettant de drainer la zone, s'il y a des inondations il est fort probable que cela provienne d'une surcharge de la nappe et non d'un



Figure 13 : Peupleraie x mégaphorbiaie

débordement du ruisseau du Cousturé. Quelques oiseaux ont été observés dans la peupleraie ainsi que quelques insectes (papillons et libellules) aux abords des fossés. L'attrait de ce milieu c'est son sous-bois identifié comme mégaphorbiaie, il s'agit de grandes herbacées typiques des milieux humides, assez diversifiés et fleuris dans le cas ci-contre ce qui attire pas mal d'espèces faunistiques. En fin d'été le sous-bois a été entièrement fauché sauf les zones les plus humides (risques de s'embourber). Cette zone non fauchée semble très colonisée par la ronce et referme peu à peu le milieu.

- Peupleraie x prairie atlantique :

1.75ha enjeux → **Modéré**

La peupleraie centrale est divisée en deux parties, il s'agit ici de celle entre le fossé drainant et le ruisseau du Cousturé. D'après les images satellites, cette zone était en culture (maïs probablement) jusqu'en 2014, sa reconversion récente en peupleraie explique pourquoi la strate herbacée est bien différente de sa voisine dont la peupleraie est plus vieille. On retrouve ici du *Dactylis glomerata*, *Anthoxanthum odoratum*, *Holcus lanatus*, *Convolvulus sepium* et quelques joncs éparpillés. En termes de topographie, il doit y avoir une légère différence avec l'autre peupleraie, on est ici légèrement plus haut donc moins sensible à l'humidité. La topographie et la présence récente d'une culture peut sans doute expliquer que l'on ne soit pas en mégaphorbiaie, cependant le milieu peut évoluer vers celle-ci d'ici quelques années puisqu'on observe déjà quelques espèces végétales caractéristiques. De plus, une ligne haute tension traverse le site et pour la sécurité un entretien régulier est effectué dessous (peu ou pas de végétation). Les agents de la commune effectuent des cheminements sous la peupleraie pour le passage des usagers. En fin d'été il est possible que l'entièreté du sous-bois soit fauché.



Figure 14 : Peupleraie x Prairie

- Peupleraie x prairie humide :

0.61ha enjeux → **Modéré**

Il s'agit d'une jeune peupleraie présente de l'autre côté du ruisseau du Cousturé, probablement plantée entre 2020 et 2024 (remonter le temps IGN) le milieu est donc encore très ouvert, riche en plantes nectarifères et favorable pour de nombreux insectes qui utilisent le milieu pour s'alimenter et se reproduire. D'après les images satellites ce milieu devait être auparavant une prairie de fauche avec un fossé drainant. Aujourd'hui des jeunes aulnes glutineux colonise une partie de la peupleraie indiquant le caractère humide du site (favorable pour la Cordulie à taches jaunes). On est sur une prairie humide et la question s'est posée pour la mégaphorbiaie bien que se soit encore prématurée pour la classer ainsi, il faudra suivre son évolution dans les années à venir.



Figure 15 : Peupleraie x prairie 2

- **Chenaie acidiphile :**

0.38ha enjeux → **Modéré**

Elle se situe au Nord du site, c'est une bande forestière coincée entre les boisements humides et des habitations. En termes de topographie c'est un milieu légèrement en pente qui peut se rapprocher d'un talweg. Le milieu est riche d'espèces locales bien que quelques espèces exotiques comme le Crocosmia, le Robinier faux acacia, le Laurier palme sont présents en sous-bois. On retrouve les différentes strates classiques d'un boisement naturel et quelques gros diamètres d'arbres (< 60cm). C'est une zone d'alimentation et de refuge pour les oiseaux et les mammifères.



Figure 16 : Chenaie

- **Espace entretenu :**

0.66ha enjeux → **Faible**

Les agents de la commune ou de la communauté de communes entretiennent des espaces permettant le cheminement des usagers le long des habitations et au travers de la peupleraie. Les tracteurs tondeuses coupe l'herbe plusieurs fois dans l'année sur une largeur de 3 à 4m.



Figure 17 : sentier

- **Zone de stationnement arborée :**

0.09ha enjeux → **Faible**

Il s'agit d'un petit espace privé au Nord du site où des véhicules (voitures) se garent sous des feuillus. Le sous-bois est entretenu voire inexistant.

- **Chemin :**

0.16ha enjeux → Nul

Le chemin se situe sur les propriétés du centre équestre au Sud du site. C'est un chemin de terre fréquemment utilisé par des véhicules (agricole ou non) mais aussi par les chevaux pour accéder aux différentes prairies.



Figure 18 : chemin équestre

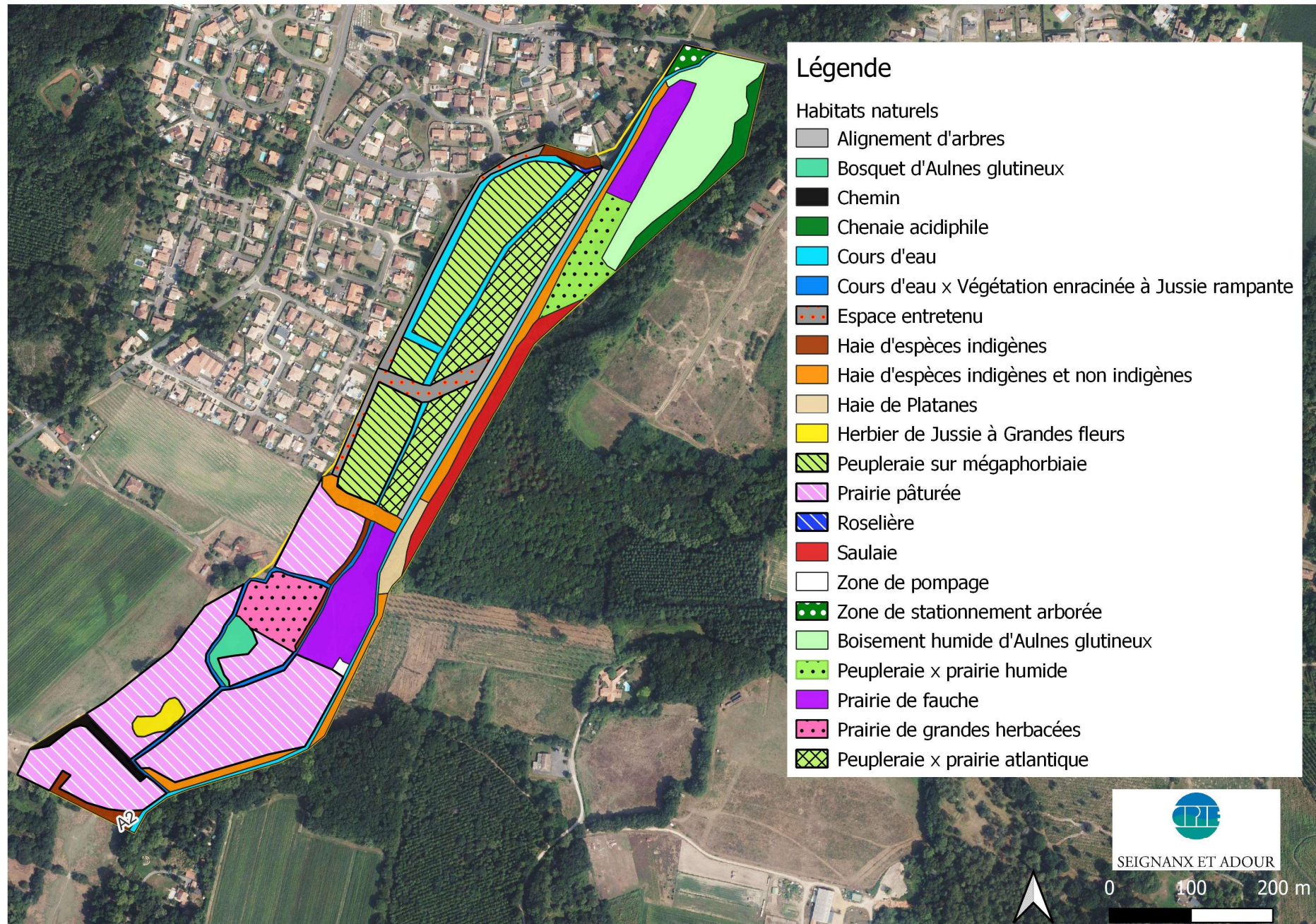
- **Zone de pompage :**

0.03ha enjeux → Nul

Cet habitat est présent sur la partie du Sud du site, au bord du ruisseau du Cousturé. Aucune précision sur l'utilisation de cette eau.



Figure 19 : pompage



2.2. Flore

Au cours des différentes prospections, c'est 96 espèces végétales qui ont pu être recensées sur le site d'étude. 3 sont considérées comme patrimoniales et 10 sont des espèces exotiques envahissantes. Leurs enjeux au sein du site sont considérés comme faibles. La liste complète est à retrouver en annexe de ce rapport.

Les tableaux ci-dessous présente le bilan des espèces ayant un statut de patrimonialité ou considérées comme étant exotiques envahissantes :

➤ Flore patrimoniale

Classification		Listes rouges				ZNIEFF			Indigenat NA	Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	NA	40	ZH	Indigenat NA	
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège	LC	LC	LC	LC	x	x	x		Fort
<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamine	LC		LC	LC	x	x	x		Fort
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais	LC	LC	LC	LC	x	x	x	x	Fort

Ces trois espèces n'ont pas de statut de protection particulier cependant elles sont toutes inscrites comme déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Naturelle Faunistique et Floristique) en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes (40). Le Chêne liège a été retrouvé en individu isolé sur les prairies pâturées par les chevaux, le Saule à trois étamines se trouve dans certaines haies séparant les prairies et enfin, le Fougère des marais au sein d'un boisement au Nord du site. Leurs enjeux sur le site sont considérés comme fort.



Figure 20 : *Thelypteris palustris*



Figure 21 : *Quercus suber*

➤ Flore EEE

Classification		Listes rouges				PEE NA	Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR		
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa			NA		x	Faible
<i>Crocasmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br., 1932	Montbrétia					x	Faible
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux			NA		x	Faible
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura			NA		x	Faible
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs			NA		x	Faible
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté			NA		x	Faible
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique			NA		x	Faible
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable					x	Faible
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	LC	LC	NA		x	Faible
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		LC	NA		x	Faible

Ces 10 espèces ont été retrouvées au sein de différents habitats du site, sur des surfaces plus ou moins grandes notamment pour le Paspale dilaté et le Souchet vigoureux. Le reste des espèces sont plutôt regroupées sur des points précis. Dans les boisements on retrouve le Robinier faux acacia, le Montbrétia, le Platane et le Prunier laurier cerise. Sur les prairies on va plutôt retrouver la Jussie à grandes fleurs, la Datura, l'Herbe de la pampa et le Raisin d'Amérique le long des haies. Ces espèces sont considérées comme exotiques de par leurs origines et envahissantes car elles ont des capacités d'adaptation et de développement supérieurs aux espèces locales. Leurs banques de graines sont souvent grandes et les capacités de bouturages de certaines espèces leur permettent de coloniser plus d'espaces. Cela crée des déséquilibres au sein des cortèges floristiques puisqu'elles concurrencent les espèces locales et créent parfois des peuplements monospécifiques. Des pratiques de gestions existent pour contenir certaines d'espèces, mais elles sont chronophages et doivent être mises en place une à plusieurs fois par an et sur plusieurs années. Une carte de répartition des espèces exotiques envahissantes se trouve en annexe 3 de ce document.

Figure 24 : *Prunus laurocerasus*Figure 23 : *Bambou*
spFigure 22 : *Datura*
stramonium

2.3. L'avifaune

Classification taxonomique		Règlementation				Listes rouges		Statut de conservation				Statut de repro	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Raréité NA	Enjeu NA	Top Nature 40	ZNIEFF		
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Art 3	BERN Ann2	DO Ann1		VU		TC	F		NA	Probable	Fort
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Art 3	BERN Ann3, BONN (AEWA)			LC		C	M		NA	Non nicheur	Modéré
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Art 3	BERN Ann3, BONN Ann2			LC		TC	M			Non nicheur	Faible
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Art 3	BERN Ann3			NT		C	N		40	Probable	Modéré
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Art 3	BERN Ann3			VU		C	F		40	Probable	Modéré
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier			DO Ann2&3	Gibier Art. 1	LC		TC	M			Probable	Faible
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire		BERN Ann3	DO Ann2		LC		TC	M			Non nicheur	Faible
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Art 3	BERN Ann3			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	M			Probable	Faible
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Art 3	BERN Ann2			NT		TC	F			Non nicheur	Faible
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Art 3	BERN Ann2, BONN Ann2			LC		TC	M			Certain	Faible
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			DO Ann2		LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	Art 3	BERN Ann3			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Art 3	BERN Ann2		CNP Ann. 1	NT		TC	F			Non nicheur	Faible
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	M			Certain	Faible
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Art 3				LC		TC	N			Certain	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Art 3	BERN Ann2, BONN Ann2			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Art 3	BERN Ann3			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde			DO Ann2		LC		TC	M			Probable	Faible
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	M			Probable	Faible
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	N		40	Probable	Faible
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Art 3	BERN Ann2			VU		TC	F			Possible	Faible
<i>Stumus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet			DO Ann2	Gibier Art. 1	LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Art 3	BERN Ann2			LC		TC	M			Possible	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Art 3	BERN Ann2		CNP Ann. 1	LC		TC	M			Certain	Faible
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir		BERN Ann3	DO Ann2	Gibier Art. 1	LC		TC	M			Certain	Faible
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne		BERN Ann3	DO Ann2	Gibier Art. 1	LC		TC	M			Possible	Faible

Les prospections ont permis d'observer 29 espèces entre avril et juillet. Il s'agit d'espèces très communes sur le territoire dont 8 ont des statuts de protection particuliers. Le tableau ci-dessus regroupe l'ensemble des espèces avec leurs statuts de protection et de reproduction sur le site. La diversité des habitats naturels attire une diversité d'espèce sur le site, c'est pourquoi on va retrouver des espèces plus forestières comme le Troglyte mignon, le Geai des chênes et le Pic vert. Une grande majorité des habitats sont humides, les milieux ouverts telles que les prairies sont bordées de haies et fourrées de saules, d'Aulne glutineux qui attire de nombreux oiseaux comme les mésanges, la Fauvette à tête noire, le Merle noir, la Bouscarle de Cetti, la Cisticole des joncs ou l'Hypolaïs polyglotte. Et les peupleraies et le cours d'eau attirent les hérons, le Lorient d'Europe, la Grive musicienne ou encore le Martin pêcheur. Certaines d'entre elles ont été observées avec des comportements de nidification ou reproduction.

- 5 espèces ont un statut de reproduction « certaine ».
- 8 espèces ont un statut de reproduction « probable ».
- 11 espèces ont un statut de reproduction « possible ».
- 5 espèces ont un statut de reproduction « non nicheur ».

Les enjeux pour ces espèces sont faibles pour la plupart, modéré pour la Bouscarle de Cetti et la Cisticole de joncs et fort pour le Martin pêcheur et le Héron cendré.

➤ Avifaune patrimoniale

- **Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)** : Facilement reconnaissable à son chant et son plumage, le Martin pêcheur d'Europe a été observé à plusieurs reprises dans le ruisseau longeant les peupleraies. Il apprécie les eaux claires courantes ou stagnantes, riche en petits poissons qu'il chasse depuis une branche. C'est une espèce cavernicole, il creuse un petit tunnel menant au nid dans les parois hautes des berges, carrières et talus. Il est inscrit à l'annexe I de la directive oiseaux Natura 2000, sur la liste ZNIEFF de Nouvelle Aquitaine et classé vulnérable sur la liste rouge national, son enjeu est considéré comme fort sur le site.
- **Héron cendré (*Aldea cinerea*)** : Espèce très commune dans les zones humides, les prairies et cours d'eau, le Héron cendré apprécie les eaux douces et saumâtres poissonneuses. Il se nourrit aussi d'amphibiens, mollusques, petits rongeurs à l'occasion. Il niche dans les grands arbres, où l'on retrouve parfois plusieurs dizaines de couples rassemblés. Son enjeu est considéré comme modéré sur le site.
- **Bouscarle de cetti (*Cettia cettia*)** : C'est une espèce très discrète, qui se cache dans les ronciers et autres arbustes des haies. Elle affectionne les milieux humides composés de végétations arbustives et arboré avec toujours la présence d'eau libre à proximité. Elle se nourrit principalement de petits insectes, mais aussi quelques mollusques et graines. Plusieurs individus chanteurs ont été entendus dans les haies du site d'étude.



Figure 25 : Martin pêcheur

Elle est classée quasi-menacé sur la liste rouge nationale et son enjeu est considéré comme modéré sur le site.

- **Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)** : Insectivore emblématique des zones humides, on la retrouve dans les milieux ouverts à végétations hautes, les friches, landes forestières et dans les haies des zones humides. Elle est classée vulnérable sur la liste rouge nationale et son enjeu est considéré comme modéré sur le site.



Figure 26 : Cisticole des joncs

- **Hirondelle des fenêtres (*Delichon urbicum*)** : Cette espèce très commune dans notre région est une migratrice transsaharienne et longue distance qui revient en métropole de mars à octobre. Grégaire et sociale, on la retrouve dans les milieux naturels ou anthropiques, elle niche très souvent dans les zones urbaines sous les toits, dans les granges ou sous les ponts. Elles consomment des insectes et autres araignées en vol et leur principal prédateur est le Faucon hobereau. Son enjeu est considéré comme faible sur le site.
- **Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)** : L'Hirondelle n'est pas nicheuse sur le site car l'habitat n'est pas présent et elle a été observée uniquement en vol lors de séances de chasse au-dessus de la zone en Molinie. C'est aussi une migratrice longue distance, très commune sur le territoire qui se nourrit d'insectes et fait son nid dans les milieux anthropisés. L'espèce est classée quasi menacée sur la liste rouge nationale. Son enjeu est considéré comme faible sur le site.
- **Serin cini (*Serinus serinus*)** : Passereau granivore, le Serin cini s'identifie facilement grâce à son chant et son plumage jaune chez le mâle adulte. On le retrouve en plaine, mais aussi en moyenne montagne. Il apprécie les zones semi-ouvertes composées d'arbres et d'arbustes où il peut se réfugier et faire son nid, mais aussi des zones herbeuses plus ouvertes pour pouvoir se nourrir. C'est un migrateur partiel que l'on observe de fin mars à septembre. Depuis plusieurs années les études montrent un déclin des populations en France, il est classé vulnérable sur la liste rouge nationale. Son enjeu est considéré comme faible sur le site.



Figure 27 : Serin cini

2.4. Les insectes

➤ Les lépidoptères

Classification		Listes rouges		Statut de conservation				
Nom valide	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	ZNIEFF	Statut de repro	Enjeux
	Azuré sp						Inconnu	Faible
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La)	LC	LC	C	M		Possible	Faible
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le)	LC	LC	TC	M		Inconnu	Faible
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le)	LC	LC	TC	M		Inconnu	Faible
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)	LC	LC	TC	M		Certain	Faible
<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	Azuré du Trèfle (L')	LC	LC	C	M		Probable	Faible
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le)	LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le)	LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	LC	LC	TC	M		Inconnu	Faible
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue (L')	LC	LC	C	M		Possible	Faible
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier (La)	LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le)	LC	LC	C	M		Inconnu	Faible
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le)	LC	LC	C	M		Inconnu	Faible
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le)	LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le)	LC	LC	TC	M		Certain	Faible
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La)	LC	LC	TC	M		Certain	Faible
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La)	LC	LC	TC	M		Probable	Faible
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La)	LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré commun (L')	LC	LC	TC	M		Probable	Faible
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le)	LC	LC	TC	M		Probable	Faible

Tableau 3 : Ensemble des espèces de lépidoptères

Au cours des prospections de mai, juillet et septembre, 20 espèces de lépidoptères ont été identifiées sur l'ensemble du site. Le tableau ci-dessus regroupe l'ensemble des espèces avec leurs statuts de protection et de reproduction sur le site. Il s'agit d'espèces très communes pour le secteur d'étude, aucune ne possède statut de protection particulier au niveau international, national ou régional. La mosaïque d'habitats naturels attire une certaine diversité d'espèces que l'on peut regrouper selon leurs préférences écologiques :

- Espèces des milieux boisés : on retrouve de grandes peupleraies, mais aussi des boisements humides d'Aulnes glutineux et de coteau avec une chênaie où l'on a retrouvé le Tircis et le Petit Sylvain.
- Espèces des milieux intermédiaires (haies, allées, clairières, lisières) : des espèces comme les piérides, le Myrtil, le Flambé, la Carte géographique, le Tabac d'Espagne, le Vulcain. Ce sont des milieux où il y avait souvent de gros ronciers en fleurs, très attractifs pour les papillons.



Figure 28 : Petit Sylvain



Figure 29 : Point de Hongrie

- Espèces des milieux ouverts herbacés : les prairies (pâturées ou non) recouvrent une large partie du site, principalement au Sud et un peu au Nord elles sont riches en espèces végétales nectarifères qui attirent de nombreuses espèces comme les azurés, le Tabac d'Espagne, le Citron, le Cuivré fuligineux, le Point de Hongrie et les fadets.

Il n'y a aucune espèce patrimoniale, leurs enjeux sur le site sont considérés comme faibles.

➤ Les odonates

Classification		Statuts rouge		Statut de conservation				Statut de repro	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Top Nature 40	ZNIEFF		
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur (L')	LC	LC	TC	M			Possible	Faible
<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain (L')	LC	LC	AC	N			Possible	Faible
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal	LC	LC	AC	F		NA	Certain	Modéré
<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	Caloptéryx occitan	LC	LC	C	N			Certain	Faible
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate (Le)	LC	LC	C	N			Probable	Faible
<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840	Gomphe semblable (Le)	LC	LC	AC	F	X	NA	Possible	Modéré
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC	LC	TC	M			Certain	Faible
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé (L')	LC	LC	TC	M			Certain	Faible
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuisant (L')	LC	LC	TC	N			Probable	Faible
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes (La)	LC	LC	AC	F		NA	Probable	Modéré
<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe (Le)	LC	LC	C	N			Possible	Faible
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)	LC	LC	TC	M			Possible	Faible

Tableau 4 : Ensemble des espèces d'odonates

Au cours des prospections de mai, juillet et septembre, 12 espèces d'odonates ont été identifiées sur l'ensemble du site. Il s'agit d'espèces communes en grande majorité et qui fréquentes des eaux faiblement courantes à stagnantes pour certaines. De nombreux odonates ont des exigences écologiques au niveau des habitats d'accueils. En effet, la présence d'habitats favorables au développement larvaire est primordiale, tout en prenant en compte aussi le potentiel des milieux environnants (zones d'abris, de nourrissage et de repos). Leur présence sur un site va donc être conditionnée par plusieurs facteurs notamment : les zones d'eau temporaires ou partielles, la vitesse du courant, la végétation aquatique et terrestre (pontes et zone de maturation).

Les odonates sont carnivores, elles se nourrissent principalement d'insectes. A l'état larvaire, il arrive parfois que les larves les plus grandes se nourrissent de têtards, d'alevins. Selon les espèces et l'environnement dans le lequel elles évoluent, on observe 1 voire 2 générations par an. Elles sont observables à partir de mi-mai jusqu'à fin septembre avec un pic d'activité généralement entre juin et août. Le tableau ci-dessus regroupe l'ensemble des espèces avec leurs statuts de protection et de reproduction sur le site. Seule trois espèces ont des statuts particuliers puisqu'elles sont inscrites sur la liste Top Nature 40 et déterminantes ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine.

- Espèces des ruisseaux à courant modéré bien ensoleillés, avec une eau claire et des végétations flottantes : les caloptéryx hémorroïdal et occitan et le Gomphe semblable.
- Espèces des eaux stagnantes à faiblement courantes, mais bien ensoleillées, parfois eutrophisées à légèrement polluées : les Orthétrums, Crocothemis écarlate, les Anax, Agrion élégant et les Sympétrums.

- Odonates patrimoniaux

- **Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorrhoidalis*)** : C'est une espèce commune que l'on observe de mai à septembre le long des cours d'eau principalement courant, mais aussi parfois stagnants, souvent en groupe avec d'autres caloptéryx. Ils cherchent des zones ensoleillées sur les végétations rivulaires, le mâle est facilement identifiable avec sa couleur rouge métallique. Elle est inscrite comme déterminantes ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. De nombreux individus ont été observés le long du ruisseau qui traverse le site (peupleraie et prairies). L'enjeu sur le site est noté modéré pour cette espèce.



Figure 30 : Caloptéryx hémorroïdal

- **Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*)** : cette espèce apprécie les eaux courantes à fond sableux, la présence des végétations rivulaires et des arbres constitue des éléments nécessaires à sa présence. Il a été observé sous la peupleraie des parcelles communales. La larve se nourrit de petites proies qu'elle chasse à l'affût et l'adulte des insectes volants de tailles variables. Elle est inscrite sur la liste Top nature 40 et déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. L'enjeu sur le site est noté modéré pour cette espèce.



Figure 31 : Gomphe semblable

- **Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*)** : deux individus ont été observés à proximité du ruisseau entre la peupleraie et le début des prairies pâturées. Un dernier individu a été vu dans la jeune peupleraie au Nord du site. L'espèce peut s'observer de mai à septembre le long des cours d'eau de petites tailles à courants lents et bordé d'arbres. Les larves se nourrissent d'invertébrés et les adultes sont carnivores et se nourrissent de petits insectes volants. Elle est inscrite comme déterminantes ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. L'enjeu sur le site est noté modéré pour cette espèce.



Figure 32 : Cordulie à taches jaunes

2.5. Herpétofaune

Classification taxonomique			Règlementation			Listes rouges		Statut de conservation			
Classe	Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Statut de repro	Enjeux
Amphibiens	<i>Pelophylax Fitzinger, 1843</i>	Grenouille verte (complexe)	Art2	BERN Ann3	DHFF Ann4	LC	LC	NE	NE	Probable	Faible
Reptiles	<i>Podarcis muralis (Laurenti, 1768)</i>	Lézard des murailles (Le)	Art. 2	BERN Ann2	DHFF Ann4	LC	LC	TC	M	Probable	Faible

Tableau 5 : Ensemble des espèces d'amphibiens et reptiles

L'herpétofaune regroupe les amphibiens et les reptiles. Sur le site seule deux espèces de chaque groupe ont été observées, il s'agit du complexe des Grenouilles vertes et du Lézard des murailles. Quelques individus de Grenouilles vertes ont été observés sur le ruisseau qui traverse la totalité du site. Il est impossible d'identifier les individus jusqu'à l'espèce car il y a de nombreux cas d'hybridation, c'est pourquoi on parle de complexe des Grenouilles vertes. C'est une espèce très commune sur le territoire, active de jour comme de nuit, on la retrouve aussi bien dans les cours d'eau plus ou moins courant que sur les étendues d'eau stagnantes. Apprécie les végétations aquatiques pour se cacher et chasser les petits invertébrés dont elle se nourrit.



Figure 33 : Grenouille verte

Le Lézard des murailles a été vu sur la zone de pompage, sous la peupleraie et parfois en bordure de haie. Il s'agit d'espèces très communes sur le territoire, elles sont protégées au niveau national et international avec les conventions de BERN et l'annexe de la directive habitat Natura 2000. Des suivis sur plusieurs années pourraient potentiellement mettre en évidence la présence de d'autres espèces comme les couleuvres, les salamandres, les crapauds, les tritons, les rainettes ou autres grenouilles (agiles et rousses). Les enjeux pour ces deux espèces sont considérés comme faibles sur le site.



Figure 34 : Lézard des murailles

2.6. Les mammifères

Classification		Règlementation				Listes rouges		Statut de conservation			
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Statut de repro	Enjeux
<i>Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)</i>	Chevreuril européen		BERN Ann3		Gibier Art. 1	LC	LC	TC	M	Possible	Faible
<i>Meles meles (Linnaeus, 1758)</i>	Blaireau européen		BERN Ann3		Gibier Art. 1	LC	LC	TC	N	Inconnu	Faible
<i>Myocastor coypus (Molina, 1782)</i>	Ragondin				Gibier Art. 1,EEE lutte Art. 1, intro Ann2	NA	NA	NE	NA	Certain	Faible
<i>Sus scrofa Linnaeus, 1758</i>	Sanglier				Gibier Art. 1	LC	LC	TC	M	Possible	Faible
<i>Talpa europaea Linnaeus, 1758</i>	Taupe d'Europe					LC	DD	TC	M	Inconnu	Faible

Tableau 6 : Ensemble des espèces de mammifères

Seule 5 espèces ont été observées sur le site lors des prospections entre avril et septembre. Il s'agit d'espèces très communes sur le territoire, seul le Chevreuil et le Blaireau européen possède une protection (convention de BERN) et des réglementations pour la chasse et l'introduction d'espèces exotiques sont en vigueur pour 4 d'entre elles. Certaines espèces comme le Blaireau européen ont été identifiées uniquement grâce aux empreintes et la Taupe d'Europe via les taupinières présentes à plusieurs endroits du site. Les chevreuils ont été aperçus dans le boisement au Nord et dans la peupleraie des parcelles communales. Concernant le Ragondin, il faut se référer au paragraphe suivant sur les espèces exotiques envahissantes. Aucun piège photo n'a été posé donc il est possible que d'autres espèces telles que le Renard, la Genette ou la Martre des pins utilisent le site au vu de la mosaïque d'habitats humides présents. Des suivis annuels sur plusieurs années pourront affirmer ou non leur présence. Il n'y a aucune espèce patrimoniale et leurs enjeux sur le site sont considérés comme faibles.



Figure 35 : Empreinte de Blaireau

2.7. Faune EEE

Classification taxonomique				Listes rouges		Statut de conservation		Statut de repro	Enjeux
Classe	Nom valide	Nom vernaculaire	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA		
Molusque	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	Écrevisse de Louisiane (L')	EEE lutte Art. 1, intro Ann2	NA		NE	NE	Certain	Faible
Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	Gibier Art. 1, EEE lutte Art. 1, intro Ann2	NA	NA	NE	NA	Certain	Faible

Tableau 7 : Ensemble des EEE faune

Deux espèces ont été observées sur le site, il s'agit du Ragondin et de l'Écrevisse de Louisiane. Plusieurs individus jeunes et adultes de Ragondin ont été vus dans le ruisseau au Sud du site à proximité des prairies pâturées. La reproduction est donc certaine et leur population peut vite augmenter et causer des dégâts sur les espèces végétales mais surtout sur les berges. En effet, leurs nombreuses galeries les fragilisent et créées parfois des effondrements. Ils ont peu de prédateurs, les jeunes peuvent être la cible des Renard, mais sinon seul le piégeage peut être efficace pour gérer les populations. Concernant l'Écrevisse de Louisiane, elles sont nombreuses dans tout le réseau hydraulique du site. Cette espèce exotique envahissante originaire des Etats-Unis prolifère dans beaucoup de milieux aquatiques au détriment des amphibiens qu'elles chassent. Les seuls prédateurs qu'elles ont sont l'Homme, les Cigognes et les différentes espèces de hérons. Aucun statut de protection particulier pour ces espèces à part la réglementation sur la chasse et les espèces introduites. Les enjeux sur le site sont faibles pour ces deux espèces.



Figure 36 : Ragondin

2.8. Autres espèces

Classification taxonomique				Listes rouges		Statut de conservation			
Classe	Nom valide	Nom vernaculaire	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Statut de repro	Enjeux
Arachnides	<i>Dolomedes sp</i>	Dolomède sp				NE	NE	Certain	Faible
Ichtyofaune		Poisson sp						Inconnu	Faible
Molusque	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	Écrevisse de Louisiane (L')	EEE lutte Art. 1, intro Ann2	NA		NE	NE	Certain	Faible

Tableau 8 : Ensemble des autres espèces observées

Quelques observations opportunistes lors des prospections ont permis d'observer 3 autres taxons. Ces données devront être améliorées à l'avenir si l'on souhaite aller jusqu'à l'espèce, notamment pour la Dolomède et les poissons. Ces derniers ont été vus dans le ruisseau qui traverse la peupleraie des parcelles communales. Bien qu'il soit peu profond, il semble être permanent, mais avec un débit variable selon les périodes de l'année. La Dolomède a été vu sur l'autre jeune peupleraie dans une prairie humide avec ses jeunes. Concernant l'Écrevisse de Louisiane, il faut se référer au paragraphe précédent sur les espèces exotiques envahissantes. Les enjeux pour ces espèces sont considérés comme faibles.



**Figure 37 :
Dolomède sp**

3. Bilan des enjeux écologiques réactualisés

Groupes	Espèces	Enjeux	Commentaires
Lépidoptères	20 espèces	Faible	C'est en grande majorité un cortège d'espèces de milieux ouverts très ensoleillés que l'on retrouve sur le site via la présence de prairies humides. On observe aussi quelques espèces de milieux intermédiaires et boisés avec les peupleraies, les haies et la chenaie. Le fait qu'elles soient en préoccupations mineures sur les listes rouges sans inscription dans les ZNIEFF en font des enjeux faibles sur le site.
Mammifères	Blaireau européen Chevreuil européen Sanglier Taupe d'Europe	Faible	Ces espèces ne sont pas considérées comme patrimoniales. Le Chevreuil, le Blaireau et le Sanglier font l'objet de réglementation pour la chasse. Des empreintes et crottes ont été vu sur le site. Leurs enjeux sur le site sont faibles.
EEE	Ecrevisse de Louisiane Ragondin	Faible	Il s'agit d'espèces exotiques envahissantes observées dans les ruisseaux du site. Plusieurs individus de Ragondins à des stades de vie différents montre qu'il y a de la reproduction sur le site. Les Ecrevisse de Louisiane sont présentes en quantités inconnues et peuvent concurrencer les amphibiens. Leurs enjeux sur le site sont considérés comme faibles.
Autres	Dolomède sp Poisson sp	Faible	Présents dans les ruisseaux du site et dans les prairies humides, ces deux taxons n'ont pas été identifiés jusqu'à l'espèce. Leurs statuts de protection restent inconnus et leurs enjeux sont considérés comme faibles pour l'instant.

Groupes	Libellé	Code EUNIS	Code N2000	Libellé N2000	Surface ha	Enjeux	Commentaires
Habitats	Boisement humide d'Aulnes glutineux	G1.21	91E0*	Aulnaies-frênaies à Laiches espacée des petits ruisseaux	1,64	Fort	Cet habitat d'intérêt communautaire est à enjeu fort sur le site. Il est situé au Nord entre la prairie et le boisement de Chêne pédonculé. Il est composé d'Aulnes glutineux, de Frêne commun et des communautés végétales herbacées associées. Ces milieux parfois de faible surface sont riches en biodiversité.
	Peupleraie sur mégaphorbiaie	G1.C11 x E5.41	6430	Mégaphorbiaie riveraines	4,21	Fort	Cet habitat d'intérêt communautaire est à enjeu fort sur le site. Il est situé au centre du site et comprend les Peupleraies des parcelles communales. C'est un milieu apprécié par de nombreux insectes comme zone d'alimentation, de reproduction et de maturation. Il s'agit des communautés de grandes herbacées.

Groupes	Espèces	PN	DO/DH	LRN	LRR	Znieff	Top nature 40	Statut repro.	Enjeux	Publié en ligne le 05/02/2026
Flore	Chêne liège	-	-	LC	LC	NA & 40	-	-	Fort	Quelques individu isolés sont présents dans les prairies pâturées. L'espèce est déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes ce qui en fait un enjeu fort sur le site.
	Fougère des marais	-	-	LC	LC	NA & 40	-	-		Elle a été aperçu uniquement dans le boisement humide au Nord du site. L'espèce est déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes ce qui en fait un enjeu fort sur le site.
	Saule à 3 étamines	-	-	LC	LC	NA & 40	-	-		L'espèce est présente dans les haies en bord de ruisseau et de peupleraies. L'espèce est déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes ce qui en fait un enjeu fort sur le site.
Avifaune	Bouscarle de Cetti	OUI	-	NT	-	40	-	Probable	Modéré	Petit oiseau très fréquent dans les zones humides, il a été entendu à plusieurs reprises dans les haies et fourrées de Saules ou ronces. Il utilise le site pour se nourrir et se reproduire probablement. Protégé et classé comme quasi menacé en France, il est aussi inscrit sur la liste ZNIEFF des Landes. Son enjeu est modéré sur le site.
	Cisticole des joncs	OUI	-	VU	-	40	-	Probable		Autre espèce emblématique des zones humides, on le retrouve dans les mégaphorbiaies, sous les peupleraies et dans les haies qui couvrent le site. Protégé et classé comme Vulnérable en France, il est aussi inscrit sur la liste ZNIEFF des Landes. Son enjeu est modéré sur le site.
	Héron cendré	OUI		LC	-	NA	-	Non nicheur	Faible	Observé en chasse sous la peupleraie et au bord des ruisseaux qui traversent le site, l'espèce est non nicheuse. L'espèce est protégée en France et inscrite sur la liste ZNIEFF de Nouvelle Aquitaine ce qui en fait un enjeu modéré sur le site.
	Hirondelle des fenêtres	OUI		NT	-	-	-			Plusieurs individus ont été observés en vol, elle utilise le site pour s'alimenter en insecte, elle est non nicheuse sur le site. Protégée et classée comme quasi menacée en France, mais pas dans les listes ZNIEFF donc l'enjeu reste faible.
	Hirondelle rustique	OUI		NT	-	-	-			
	Martin pêcheur d'Europe	OUI	DO Ann1	VU	-	NA	-	Probable	Fort	2 individus ont été observés en vol au dessus du ruisseau qui traverse le site. Il utilise le site pour se nourrir de petits poissons et peut être pour nicher si les berges le permettent. Protégé au niveau national et international (annexe 1 directive oiseaux) ainsi que classé vulnérable sur la liste rouge de France. Son statut en ZNIEFF lui permet d'avoir un enjeu fort sur le site.
	Mésange nonnette	OUI	-	LC	-	40	-	Probable	Faible	Observée dans les fourrées et haies du site, l'espèce est protégée au niveau national et inscrite sur la ZNIEFF des Landes, son enjeu est faible sur le site.
	Serin cini	OUI		VU	-	-	-	Possible		Comme la Mésange nonnette, cette espèce apprécie les zones semi ouvertes composées de prairies pour se nourrir de zones arbustives pour se cacher et faire son nid. L'espèce est protégée au niveau national et classée vulnérable en France, sans statut ZNIEFF son enjeu reste faible sur le site.
Odonates	Caloptéryx hémorroïdal	-	-	LC	LC	NA	-	Certaine	Modéré	Ces 3 espèces ont été observées sur les ruisseaux qui traversent la zone humide. Le Caloptéryx hémorroïdal et le Gomphe semblable sur des zones plus courantes au Nord, alors que la Cordulie à taches jaunes a été vue sur un trou d'eau à très faible courant entouré de saules. Elles n'ont pas de statut de protection particulier, mais sont inscrites en ZNIEFF sur la Nouvelle Aquitaine et sur la liste Top nature 40 pour le Gomphe. Leurs enjeux restent modérés sur le site.
	Cordulie à taches jaunes	-	-	LC	LC	NA	-	Probable		
	Gomphe semblable	-	-	LC	LC	NA	X	Possible		
Amphibiens	Grenouille verte (complexe)	OUI	DHFF Ann4	LC	LC	-	-	Probable	Faible	Plusieurs individus ont été observés dans les ruisseaux et fossés de la zone humide. Il s'agit de zones d'eau permanentes favorables à la présence durable des amphibiens. C'est une espèce protégée au niveau national et international. Le fait qu'elle soit en préoccupation mineure sur les listes rouges sans inscription dans les ZNIEFF en fait un enjeu faible sur le site.
Reptiles	Lézard des murailles (Le)	OUI	DHFF Ann4	LC	LC	-	-	Probable	Faible	Plusieurs individus ont été vus sur les sites de thermorégulation (troncs, pilons, ronces). C'est une espèce protégée au niveau national et international. Le fait qu'il soit en préoccupation mineure sur les listes rouges sans inscription dans les ZNIEFF en fait un enjeu faible sur le site.

4. Plan de gestion

3.1. Objectifs à long terme

- OLT 1 : Animer la gestion conservatoire des parcelles.
- OLT 2 : Développer l'accès et la valorisation du site.
- OLT 3 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique de la zone humide.
- OLT 4 : Préserver & améliorer le patrimoine paysager du site.
- OLT 5 : Garantir et améliorer la qualité des habitats humides et d'espèces.
- OLT 6 : Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et suivi de l'évolution.

3.2. Objectifs opérationnels

Au sein de ces OLT, 16 objectifs opérationnels (OO) avaient été identifiés.

Répondant à l'OLT 1 :

- OO1 : Mettre en œuvre le plan de gestion
- OO2 : Intégrer le site dans le territoire
- OO3 : Révision du plan de gestion

Répondant à l'OLT 2 :

- OO4 : Améliorer l'accessibilité
- OO5 : Informer & communiquer sur le site

Répondant à l'OLT 3 :

- OO6 : Approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydraulique
- OO7 : Restaurer le fonctionnement hydraulique (si besoin)
- OO8 : Mettre en place des suivis hydrauliques (si besoin)

Répondant à l'OLT 4 :

- OO9 : Assurer la continuité écologique de la trame verte locale
- OO10 : Conserver et améliorer la mosaïque d'habitats

Répondant à l'OLT 5 :

- OO11 : Améliorer les capacités d'accueil pour les espèces faunistiques
- OO12 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- OO13 : Mettre en œuvre une gestion assurant le maintien de certains habitats ouverts

Répondant à l'OLT 6 :

- OO14 : Approfondir la connaissance de la biodiversité présente sur le site.
- OO15 : Suivre les habitats faune et flore patrimoniaux sur la zone humide
- OO16 : Suivre l'évolution et l'impact des actions de gestion

3.3. Actions

Afin de répondre à ces objectifs, 29 actions ont été créées :

Enjeux	Actions	Description	Structures
Animer la gestion des parcelles	Programmation et suivi des interventions	Intervention sur le terrain pour suivre les chantiers, rdv en amont, rédaction des cahiers des charges.	CPIESA
	Rédaction d'un bilan annuel de gestion	Document synthétique de l'ensemble des actions réalisées sur l'année, possibilité d'ajuster les actions et coûts pour l'année suivante si des actions doivent être décalées.	CPIESA
	Mise à jour du plan de gestion	Evaluation du PDG, réorientation des enjeux, objectifs et actions de gestion. Le budget peut être amené à évoluer.	CPIESA
	Conventionnement du programme de gestion	Conventionnement de gestion entre les communes (CDC ?), les propriétaires privés, le CPIE Seignanx Adour, autres structures. Rédaction d'un document & réunion.	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires
	Implication des acteurs locaux dans les échanges et les rencontres	Intégration des réunions et gestion des mails avec les différents acteurs du territoire	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires
	Intégrer et transmettre les données naturalistes aux différents organismes	Amender les bases de données naturalistes existantes comme FAUNA et OBV na. Export annuel des données.	CPIESA
	Recherches de structures et de financements pour les actions de gestion	La mise en place des actions de gestion peut demander un travail de recherche d'entreprises ou de matériel en amont.	CPIESA
	Assurer une animation foncière pour l'acquisition de parcelles	Veille sur les ventes, démarchage des propriétaires privés tous les 5 ans & maîtrise foncière publique.	CDC - Com

Enjeux	Actions	Description	Structures
Accessibilité et valorisation pédagogique du site	Réaliser une enquête publique sur la ZH	Savoir comment les locaux utilisent la zone humide, les besoins & remarques	CPIESA
	Placer des barrières (chicanes) sur les différents accès	Limiter l'accès de la ZH à certains usages et interdire les véhicules motorisés. Achat & pose à prévoir.	CPIESA + entreprise extérieure + Com/CDC
	Conception & pose de panneaux d'information/pédagogiques	Sensibiliser les usagers à la richesse du site (faune/flore), mais aussi aux enjeux de restauration. Conception, achat & pose à prévoir.	
	Intégrer le site dans une boucle pédestre sur la commune	Intégrer le site dans le territoire. Conception du parcours et recherche du balisage adéquat (règlementation? pictogramme). Achat, communication et balisage à prévoir.	
	Réaliser une visite guidée du site	Sensibiliser les locaux, usagers et élus sur le rôle et la préservation des zones humides et de sa biodiversité.	CPIESA
	Mise en place d'un éco compteur	Mieux connaître la fréquentation du site, cela doit être mis en place sur les zones d'entrées/sorties du site. Achat & pose à prévoir.	CPIESA + entreprise extérieure + Com/CDC

Enjeux	Actions	Description	Structures
Amélioration des connaissances sur la biodiversité	Suivi de la biodiversité	Avifaune, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes	CPIESA
	Suivi flore	Relevés phytosociologiques et suivi des espèces patrimoniales et exotiques	CPIESA
	Mise à jour de la cartographie des habitats naturels	Suite aux différents relevés phytosociologiques, la carte des habitats naturels doit être mise à jour et modifiée si des changements ont été observés	CPIESA

Enjeux	Actions	Description	Structures
Assurer le bon fonctionnement écologique de la ZH	Lutter contre espèces exotiques envahissantes	Marquage, suivi et arrachage des Herbe de la pampa, le raisin d'Amérique, Jussie à grandes fleurs, Datura etc...	CPIESA, entreprises, écoles
	Etude préalable de la ZH	Etude sur l'ensemble de la zone humide afin de connaître son fonctionnement, son réseau hydraulique et la nécessité ou non de mettre en place des travaux.	entreprises
	Comblent les fossés secondaires qui drainent la zone humide.	A réaliser ou non selon les résultats de l'étude de la ZH. Identifier les fossés secondaires dans la peupleraie et les combler avec de la terre. Attention à sa provenance.	
	Coupe des peupleraies	Différents types de coupes peuvent être envisagées sur les peupleraies. Couper 2 peupliers sur 3 (ou l'ensemble) à 6m de hauteur. Export du bois, conserver les arbres morts sur pied et les chandelles. Pas de replantation de peupliers	
	Plantations d'espèces locales dans certaines anciennes peupleraies.	Plantation/transplantation de Saules, Frêne et Aulne glutineux dans les peupleraies sur une partie des peupleraies (hors mégaphorbiaies). Réflexion sur le programme de plantation, achat et réception des plants.	CPIESA, Com-CDC, entreprises, écoles
	Développer et maintenir une gestion raisonnée sur le parcours pédestre	Maintenir le circuit de coupe autout et dans la peupleraie pour les usagers. Des modifications peuvent être apportées, mais ne pas tout couper.	Com-CDC

Enjeux	Actions	Description	Structures
Assurer le bon fonctionnement écologique de la ZH	Fauches tardives des milieux ouverts/ semi-ouverts	Fauche annuelle, mécanique et tardive des prairies, des sous-bois des peupleraies et espaces verts autres. Pour chacun de ces milieux identifier une "zone refuge" pour la biodiversité qui ne sera pas fauchée. Ces dernières bougent 1 année sur 2.	Com-CDC, entreprises
	Entretien et création de haies locales	Ne pas détruire les haies existantes, laisser en libre évolution ou adapter la gestion. Renforcer le maillage des haies sur les parties privées au Sud. Réflexion sur le programme de plantation, achat, réception et plantation des plants.	CPIESA, Com-CDC, Propriétaires, entreprises, écoles
	Libre évolution des boisements humides et de coteau	Ne rien faire dans ces zones là, pas de coupe autre que sur les EEE.	-
	Maintenir une bande de végétation libre de part et d'autre du ruisseau	Cela concerne les zones privées en pâturage du centre équestre. Garder 3m de chaque côté du ruisseau pour favoriser la strate herbacées aquatiques et terrestre.	Propriétaire centre équestre
	Suivi hydraulique	Si l'étude zone humide a mis en place des piézomètres permanents, alors un suivi dans le temps est nécessaire pour connaître l'évolution des niveaux d'eau et de la nappe.	CPIESA
	Suivi des habitats restaurés	Un suivi annuel ou bisannuel est nécessaire pour évaluer l'efficacité ou non des actions de gestion.	

5.Budget et calendrier prévisionnel

4.1. Calendrier

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Programmation et suivi des interventions	X	X	X	X	X
Rédaction d'un bilan annuel de gestion	X	X	X	X	X
Mise à jour du plan de gestion					X
Conventionnement du programme de gestion	X			X	
Implication des acteurs locaux dans les échanges et les rencontres	X	X	X	X	X
Intégrer et transmettre les données naturalistes aux différents organismes	X	X	X	X	X
Recherches de structures et de financements pour les actions de gestion	X	X	X	X	X
Assurer une animation foncière pour l'acquisition de parcelles	X	X	X	X	X
Réaliser une enquête publique sur la ZH	X			X	
Placer des barrières sur les différents accès	X	X			
Conception & pose de panneaux	X	X			
Intégrer le site dans une boucle pédestre sur la commune		X			
Réaliser une visite guidée du site		X	X	X	X
Mise en place d'un éco compteur		X		X	
Lutter contre espèces exotiques envahissantes	X	X	X	X	X
Etude préalable de la ZH	X				
Comblér les fossés secondaires qui drainent la ZH		X			
Coupe des peupleraies		X			
Plantations d'espèces locales dans certaines anciennes peupleraies.		X	X		
Développer et maintenir une gestion raisonnée sur le parcours pédestre	X	X	X	X	X
Fauches tardives des milieux ouverts/ semi-ouverts	X	X	X	X	X
Entretien et création de haies locales		X	X		
Libre évolution des boisements humides et de coteau	X	X	X	X	X
Maintenir une bande de végétation libre de part et d'autre du ruisseau	X	X	X	X	X
Suivi hydraulique		X	X	X	X
Suivi des habitats restaurés			X	X	X
Suivi de la biodiversité	X	X	X	X	X
Suivi flore	X	X	X	X	X
Mise à jour de la cartographie des habitats naturels					X

4.2. Budget

Enjeux	Actions	Periode	Structures	Nb jours	Coût bas	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Total bas	Total Haut
Animer la gestion conservatoire des parcelles	Programmation et suivi des interventions	Toute l'année	CPIESA	2 à 4	500	1500	1000	1000	1000	1000	1500	2000	1000	1000	1000	5 500,00 €	6 500,00 €
	Rédaction d'un bilan annuel de gestion	Décembre	CPIESA	2 à 4	500	1000	1000	1000	1000	1000	2000	2000	2000	2000	2000	5 000,00 €	10 000,00 €
	Mise à jour du plan de gestion	Tous les 5 ans	CPIESA	4 à 8	500					2000					4000	2 000,00 €	4 000,00 €
	Conventionnement du programme de gestion	1 ^{ère} année et 4ème ?	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires	1 à 3	500	500			500		1500			1500		1 000,00 €	3 000,00 €
	Implication des acteurs locaux dans les échanges et les rencontres	Tous les ans	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires	2à 4	500	1500	1500	1000	1000	1000	2000	2000	1500	1500	1500	6 000,00 €	8 500,00 €
	Intégrer et transmettre les données naturalistes aux différents organismes	Toute l'année	CPIESA	2 à 3	500	1000	1000	1000	1000	1000	1500	1500	1500	1500	1500	5 000,00 €	7 500,00 €
	Recherches de structures et de financements pour les actions de gestion	Toute l'année	CPIESA	1 à 4	500	1000	1000	1000	500	500	2000	2000	2000	1000	1000	4 000,00 €	8 000,00 €
	Assurer une animation foncière pour l'acquisition de parcelles	Toute l'année	CDC - Com	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Accessibilité et valorisation pédagogique du site	Réaliser une enquête publique sur la ZH	1 ^{ère} année et 4ème	CPIESA	3à 5 (4)	500	1500			1500		2000			2000		3 000,00 €	4 000,00 €
	Placer des barrières (chicanes) sur les différents accès	1 ou 2ème année	CPIESA	1	500	500					500					500,00 €	500,00 €
			entreprise extérieure ou Com/CDC		800 à 2500	500					2500					500,00 €	2 500,00 €
	Conception & pose de panneaux d'information/pédagogiques	1 ou 2ème année	CPIESA	2	500	1000					1000					1 000,00 €	1 000,00 €
			entreprise extérieure		800 à 2000	800					2000					800,00 €	2 000,00 €
			CPIESA	1	500	500					500					500,00 €	500,00 €
			Com-CDC		0	0					0					0,00 €	0,00 €
	Intégrer le site dans une boucle pédestre sur la commune	2ème année	CPIE-CDC-Com	2 à 5	500		1000					2500				1 000,00 €	2 500,00 €
			CPIESA	1	500		500					500				500,00 €	500,00 €
			Com-CDC	x	50 à 800		75	0	75	0		800				150,00 €	800,00 €
			entreprise extérieure ou Com/CDC		0		0					0				0,00 €	0,00 €
	Réaliser une visite guidée du site	Juin-Juillet	CPIESA	2	500		1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	4 000,00 €	5 000,00 €
	Mise en place d'un éco compteur	2ème année et 4ème	CPIESA	1	500		500		500			500		500		1 000,00 €	1 000,00 €
			entreprise extérieure ou Com/CDC		200 à 800		200		200			800		800		400,00 €	1 600,00 €
Assurer le bon fonctionnement écologique de la ZH	Lutter contre espèces exotiques envahissantes	Mai-juin et septembre	CPIESA	1	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	2 500,00 €	2 500,00 €
		Mai-juin et septembre	entreprise extérieure	2 à 4	680	1360	1360	1360	1360	1360	2720	2720	1360	1360	1360	6 800,00 €	9 520,00 €
	Etude préalable de la ZH	1ère année	entreprise extérieure		15000 et 20000	15000					20000					15 000,00 €	20 000,00 €
	Comblér les fossés secondaires qui drainent la ZH ?	A définir	entreprise extérieure		5000 à 10000		5000					10000				5 000,00 €	10 000,00 €
	Coupe des peupleraies	Septembre à janvier	CPIESA	1	500		500					500				500,00 €	500,00 €
		Septembre à janvier	entreprise extérieure		8000 et 10000		8000					10000				8 000,00 €	10 000,00 €
	Plantations d'espèces locales dans certaines anciennes peupleraies.	janvier-mai	CPIESA-Com-CDC	2	500			1000					1000			1 000,00 €	1 000,00 €
		Octobre à février	CPIESA	1	500			500					500			500,00 €	500,00 €
		Octobre à février	Com-CDC	100 à 200	300 à 600			300					600				
		Octobre à février	entreprise extérieure ou Chantier école	1 à 2	0 ou 680			0					1360			0,00 €	1 360,00 €
	Développer et maintenir une gestion raisonnée sur le parcours pédestre	Tous les ans	Com-CDC	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Fauches tardives des milieux ouverts/ semi-ouverts	Septembre	Com-CDC	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Entretien et création de haies locales	janvier-mai	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires	2	500		1000		1000			1000		1000		2 000,00 €	2 000,00 €
		Octobre à février	CPIESA	1	500		500		500			500		500		1 000,00 €	1 000,00 €
		Octobre à février	Com-CDC		2000 à 4000		2000		1000			4000		2000			6 000,00 €
		Octobre à février	entreprise extérieure OU Chantier école	1 à 3	0 ou 680		0		0			2040		2040		0,00 €	4 080,00 €
	Libre évolution des boisements humides et de côteau	Toute l'année	-	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Maintenir une bande de végétation libre de part et d'autre du ruisseau	Tous les ans	Propriétaire centre équestre	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Suivi hydraulique	A définir	CPIESA	4,5	500		2250	2250	2250	2250		2250	2250	2250	2250	9 000,00 €	9 000,00 €
	Suivi des habitats restaurés	A partir de la 3eme	CPIESA	2,5	500			1250	1250	1250			1250	1250	1250	3 750,00 €	3 750,00 €
Amélioration des connaissances sur la biodiversité	Suivi de la biodiversité	Tous les ans	CPIESA	4 à 6	500	2000	2000	2000	2000	2000	3000	3000	3000	3000	3000	10 000,00 €	15 000,00 €
	Suivi flore	Tous les ans mai-septembre	CPIESA	2 à 3	500	1000	1000	1000	1000	1000	1500	1500	1500	1500	1500	5 000,00 €	7 500,00 €
	Mise à jour de la cartographie des habitats naturels	Tous les 5 ans	CPIESA	2 à 4	500	1000	1000	1000	1000	1000	2000	2000	2000	2000	2000	5 000,00 €	10 000,00 €
					Total bas	32 160,00 €	33 885,00 €	17 160,00 €	20 135,00 €	16 860,00 €						120 200,00 €	
					Total haut						49 720,00 €	55 610,00 €	24 320,00 €	30 200,00 €	23 860,00 €	183 710,00 €	

Bibliographie

AIZPURU I., et AL. 1999, Claves ilustradas de la flora del país vasco y territorios limítrofes. 1a ed., Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, 831 p.

BERRONEAU M (coordinateur Cistude nature). 2010. Association CISTUDE NATURE. Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. 180p.

BOUDOT JP, DOUCET G, GRAND D. 2019. BIOTOPE EDITIONS. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (deuxième édition). 152p.

DIJKSTRA K-D.B. 2015. Guide DELACHAUX. Guide des Libellules de France et d'Europe. 319p.

JULVE, Ph., 2011. Bioindication et valence de la flore de France. (Actes du colloque de Pau 2008).

LAFRANCHIS T., 2016. Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. Ed. Diatheo, 351 p.

LESAFFRE G & DUQUET M (LPO). 2013. LAROUSSE. Guide des oiseaux de France et d'Europe. 456p.

TISON JM. et de FOUCAULT B., 2014 Flora gallica - Flore de France. Biotope et la Société botanique de France. 1196 p.

Webographie

<http://geocatalogue.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/876f627a-cbe3-4c25-8771-7568b62a0343>

<https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15476,15477,15471&zoom=9&lat=6308573.32325163&lon=346177.600254908>

[https://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/Vieux-Boucau-les-Bains-\(40328\)](https://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/Vieux-Boucau-les-Bains-(40328))

https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0031677/TREL2101591A_carte.pdf

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/?lon=-1.391694&lat=43.781289&z=16.8&layer1=11&layer2=18&mode=split-h>

https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/CBNSA_2022-Liste_hierarchisee_PEE_NA_v1.0.pdf

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/milan-noir>

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/hirondelles-martinets/hirondelle-de-fenetre>

<https://www.oiseaux.net/oiseaux/serin.cini.html>

<https://www.oiseaux.net/oiseaux/cisticole.des.joncs.html>

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques

Classification		Listes rouges				ZNIEFF			Indigénat NA		Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	NA	40	ZH	Indigénat NA	PEE NA	
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante			LC	LC						Faible
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire			LC	LC						Faible
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sylvestre		LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante			LC	LC						Faible
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie			LC	LC						Faible
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	LC									Faible
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Bambusa</i> sp	Bambou sp										Faible
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace			LC	LC						Faible
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laiche à épis pendants			LC	LC			x	x		Faible
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier cultivé	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire			DD	DD						Faible
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies		LC					x	x		Faible
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & G, 1900	Herbe de la pampa			NA						x	Faible
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br., 1932	Montbrétia									x	Faible
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux			NA				x	x	x	Faible
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré			LC	LC						Faible
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura			NA						x	Faible
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéride des Chartreux	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine			LC	LC			x	x		Faible
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre des forêts	LC		LC	LC						Faible
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Schédonore roseau			LC	LC						Faible
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible

Classification		Listes rouges				ZNIEFF			Indigénat NA		Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	NA	40	ZH	Indigénat NA	PEE NA	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	NT	NT	LC	LC						Faible
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	LC		LC	LC						Faible
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais		LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé			LC	LC						Faible
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert			LC	LC						Faible
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome Lierre terrestre	LC		LC	LC						Faible
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	LC		LC	LC						Faible
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse			LC	LC						Faible
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à fleurs aiguës	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre			LC	LC						Faible
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	lvraie vivace	LC		LC	LC						Faible
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois			LC	LC						Faible
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier pédonculé	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) G&B, 1987	Jussie à grandes fleurs			NA				x	x	x	Faible
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	Ludwigie des marais	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Lychnide fleur-de-coucou			LC	LC						Faible
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopée d'Europe	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimachie commune	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes		LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Myosotis</i> sp	Myosotis sp										Faible
<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	Oenanthe jaune safran	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté			NA						x	Faible
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Persicaire poivre-d'eau	LC	LC								Faible
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin.S., 1840	Phragmite austral	LC	LC	LC	LC			x	x		Faible
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique			NA						x	Faible
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	LC		LC	LC						Faible

Classification		Listes rouges				ZNIEFF			Indigenat NA		Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	NA	40	ZH	Indigenat NA	PEE NA	
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable									x	Faible
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun			LC	LC						Faible
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée	LC		LC	LC						Faible
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante			LC	LC						Faible
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille stérile			LC	LC						Faible
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	LC	LC	NA						x	Faible
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle	LC		LC	LC						Faible
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège	LC	LC	LC	LC	X	X				Faible
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourdaie	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		LC	NA						x	Faible
<i>Rubus</i> sp	Ronce sp										Faible
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Patience oseille			LC	LC						Faible
<i>Rumex</i> sp	Oseille sp										Faible
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule gris cendré foncé	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Salix fragilis</i> L., 1753	Saule fragile	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamines	LC		LC	LC	X	X	x			Faible
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) D., 1824	Fétuque élevée			LC	LC						Faible
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaires à oreillettes			LC	LC			x	x		Faible
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce-amère	LC		LC	LC			x	x		Faible
<i>Stellaria</i> sp	Stellaire sp										Faible
<i>Taraxacum</i> sp	Taraxacum sp										Faible
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodaine	LC		LC	LC						Faible
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais	LC	LC	LC	LC	X	X	x	x		Faible
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	DD	DD	LC	LC						Faible
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mâche commune			LC	LC						Faible
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne			LC	LC						Faible
<i>Veronica</i> sp	Véronique sp										Faible
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	LC		LC	LC						Faible

Annexe 2 : Protections et Listes rouges

✓ *Les différents enjeux de protection*

La protection juridique et la réglementation des espèces sauvages est l'une des clés de route de la politique de conservation de la biodiversité en France. Il existe différents niveaux de réglementation :

-International :

- *Convention de Berne* : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Cette Convention a pour objet d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leur habitat naturel. Elle accorde une attention particulière aux espèces (même migratrices) menacées d'extinction et vulnérables énumérées dans les annexes. Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures utiles pour la conservation de la flore et de la faune sauvages en particulier lors de l'élaboration de la politique nationale d'aménagement et de développement, ainsi que dans la lutte contre la pollution, cet objectif sera pris en considération. Les Parties encouragent aussi l'éducation et la diffusion d'informations générales concernant la nécessité de conserver le patrimoine naturel sauvage. (Annexe I - Espèces de flore strictement protégées ; Annexe II - Espèces de faune strictement protégées ; Annexe III - Espèces de faune protégées ; Annexe IV - Moyens et méthodes de mise à mort, de capture et autres formes d'exploitation interdits.)
- *Convention de Bonn* : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Son objectif est d'assurer la conservation des espèces migratoires terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition. C'est l'un des quelques traités intergouvernementaux concernant la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale. Outre l'adoption de mesures de protection des espèces migratrices menacées d'extinction et leurs habitats (listés à l'annexe I), ses parties sont invitées à conclure des ententes pour préserver les espèces dont l'état de conservation est défavorable ou dont la conservation peut bénéficier de la coopération internationale (listées à l'annexe II).

- Communautaire :

- *Directives européennes dites Directive Habitats-Faune-Flore* : Cette directive concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage et complète ainsi la directive Oiseaux. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 » (Art.3). Les ZSC ne constituent pas des réserves intégrales d'où sont exclues toute activité

économique mais bien plus souvent des zones au sein desquelles il importe de garantir le maintien de processus biologiques ou des éléments nécessaires à la conservation des types d'habitats ou des espèces pour lesquelles elles ont été désignées.

La directive est composée de 6 annexes :

L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).

L'annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

L'annexe III donne les critères de sélection de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.

L'annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Pour finir, **l'annexe VI** énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Cette directive fait donc la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation. Cette dernière catégorie regroupe les espèces qui font l'objet d'une utilisation commerciale, artisanale, ou traditionnelle et dont le statut, sans être franchement défavorable, inspire quelques inquiétudes, soit pour des populations particulières, soit dans des zones géographiques bien limitées.

- *Directive Oiseaux* : Elle concerne la conservation de toutes les espèces d'Oiseaux migratrices vivant à l'état sauvage sur le territoire des Etats membres, ainsi que leurs œufs, nids et habitats. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation et en réglemente l'exploitation. Pour cela, les Etats doivent prendre des mesures réglementaires interdisant de tuer ces espèces, de les capturer intentionnellement ; d'endommager intentionnellement leurs nids ou leurs œufs et d'enlever leurs nids, de ramasser leurs œufs, de les perturber notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, de détenir les oiseaux dont la chasse et la capture ne sont pas permises. Sont interdits également, le transport, la mise en vente, la vente, l'achat ou la détention pour la vente des oiseaux morts ou vivants.

La directive impose également aux Etats membres de prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux. Afin de maintenir la diversité des habitats de ces oiseaux migrateurs, la directive préconise la création de zones de protection, l'entretien et l'aménagement des habitats situés à l'intérieur comme à l'extérieur des zones de protection, la création de biotopes ou le rétablissement des biotopes détruits

Les 74 espèces classées en **annexe I** bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière. Les habitats concernés par le classement en ZPS sont surtout les zones humides et en particulier les zones humides d'importance internationale (ZHII - cf. convention de Ramsar). La liste des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base pour désigner les ZPS.

L'annexe II regroupe les espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties : les 24 espèces de la première partie peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive oiseaux tandis que les 48 espèces de la deuxième partie ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

L'annexe III énumère les 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés. La 3ème partie de l'annexe III regroupe les 9 espèces pour lesquelles des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de leur commercialisation.

L'annexe IV porte sur les méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdits. Toutefois des dérogations peuvent être faites dans l'intérêt de la santé et sécurité publiques, de la sécurité aérienne, pour prévenir les dommages importants aux cultures, aux bétails, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux, pour la protection de la faune et de la flore, à des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction et pour l'élevage se rapportant à ces actions. Ces dérogations sont strictement contrôlées par la Commission européenne.

Une attention particulière sera accordée aux recherches et aux travaux portant sur les sujets énumérés à **l'annexe V**.

-De portée nationale : Différents arrêtés fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

-De **portée régionale** : Différents arrêtés fixant la liste des espèces protégées en région Nouvelle-Aquitaine ;

-De **portée départementale** : Différents arrêtés fixant la liste des espèces protégées dans les Landes.

✓ **Les listes rouges**

Le deuxième outil de conservation de la biodiversité est la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Elle n'est pas un outil juridique mais elle constitue l'inventaire mondial le plus complet sur la situation globale des espèces végétales et animales et est utilisée pour l'inscription des espèces dans les textes de lois. Elle se décline aux niveaux mondial, européen, français et, pour certains groupes, régional.

Ces Listes rouge des espèces menacées constituent un état des lieux visant à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire donné. Elles permettent de mesurer le risque de disparition d'une région des espèces de la flore, de la faune et de la faune [...] dans l'objectif d'orienter les politiques et les stratégies d'action. Elle permet de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, d'offrir un cadre de référence pour surveiller les évolutions, de sensibiliser sur l'urgence et l'étendue des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces (UICN, 2018).

Selon la méthodologie de l'UICN, chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des 11 catégories de la Liste rouge en fonction de son risque de disparition de la région considérée :

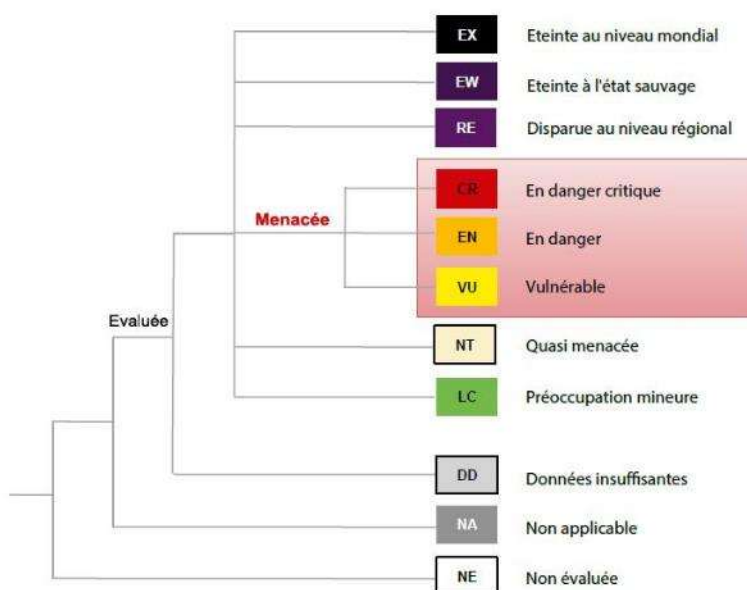


Figure 38 : Organisation schématisée des catégories de menace (d'après le Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales (2012) : Méthodologie de l'UICN et démarche d'élaboration)

✓ ***Les statuts d'enjeux régionaux de conservation***

Concernant la faune, un autre critère a été pris en compte, il s'agit de l'enjeu régional de conservation. L'observatoire FAUNA (cf. § II.1 / les structures) a mis en place une méthodologie de détermination des enjeux de conservation régionaux des espèces. Ils sont précisés de la manière suivante (d'après PERRODIN J. & BARNEIX M. (en prep.)) :

- ***Majeur*** : Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale majeurs.
- ***Très fort*** : Espèce présentant des niveaux de menace ou de responsabilité régionale très élevés.
- ***Fort*** : Espèce présentant des niveaux de menace et/ou de responsabilité régionale élevés.
- ***Notable*** : Espèce présentant des niveaux de menace ou de responsabilité régionale notables.
- ***Modéré*** : Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale modérés.
- ***Autre*** : Espèce considérée en lacune de connaissance, pour laquelle le niveau d'enjeu de conservation ne peut être évalué à ce stade.
- ***Non applicable*** : Espèce pour laquelle le niveau d'enjeu de conservation n'est pas applicable (espèce introduite, occasionnelle ou accidentelle).
- ***Non évaluée*** : Espèce n'ayant pas été soumise au processus d'évaluation

Annexe 3 : Carte des espèces exotiques envahissantes (faune et flore) :

